



FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT

Programme d'Appui à la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (PASDRP-I)

Pays: République du Niger

RAPPORT D'ÉVALUATION

Octobre 2010

Equipe d'évaluation	Chef d'équipe : H. KOUASSI, Macro-économiste en chef, OSGE.2 Membres de l'équipe : M. MALLBERG, Macro-économiste principal, OSGE.2 M. XUEREB-DE-PRUNELE, Macro-économiste Supérieure, OSGE.2 S. NYAIRO, Conseiller Juridique, GECL.1 Chef de Division : M. KANGA, Chef de Division, OSGE.2 Directeur Sectoriel : G. NEGATU, Directeur, OSGE Directeur Régional : J.K. LITSE, Directeur ORWA
---------------------	---

Pairs Evaluateurs	C.NTAGUNGIRA, Consultant, ORWA B. DUFFOBIS, Union Européenne, Niamey E. GARET, Coopération belge, Niamey
-------------------	--

Table des matières

Table des matières.....	i
Sigles et Abréviations	iii
Fiche d'information sur le financement.....	iv
Résumé analytique	v
Matrice de cadre logique du Programme	vi
1. PROPOSITION.....	1
2. CONTEXTE DU PAYS ET DU PROGRAMME	1
2.1 Stratégie de développement du Gouvernement et réformes prioritaires à moyen terme	1
2.2 Développements politiques et socioéconomiques récents, perspectives, contraintes et défis	3
3. JUSTIFICATION, PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA CONCEPTION ET DURABILITÉ.....	5
3.1 Lien avec le DSPAR 2005-2009, évaluation de la préparation du pays et éléments analytiques sous-jacents	5
3.2 Collaboration et coordination avec les autres partenaires techniques et financiers	7
3.3 Résultats des opérations similaires achevées ou en cours et enseignements tirés	8
3.4 Lien avec les opérations en cours de la Banque	9
3.5 Avantages comparatifs de la Banque	9
3.6 Application des principes de bonnes pratiques en matière de conditionnalités	9
4. LE PROGRAMME PROPOSE	10
4.1 But et objectif spécifique du programme.....	10
4.2 Objectifs opérationnels et résultats attendus du programme	10
4.3 Besoins de financement du programme et arrangements financiers.....	15
4.4 Bénéficiaires du programme	15
4.5 Impacts sur le genre	16
4.6 Impact social	16
4.7 Impacts sur l'environnement.....	16
4.8 Impacts sur le changement climatique.....	16
5. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION	16
5.1 Dispositions relatives à la mise en œuvre.....	16
5.2 Dispositions relatives au suivi-évaluation	17
6. DOCUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITE LEGALE	18
6.1 Documents juridiques	18
6.2 Conditions préalables à l'intervention de la Banque	18
6.3 Respect des politiques du Groupe de la Banque.....	19
7. GESTION DES RISQUES	19
8. RECOMMANDATIONS	20

Tableaux

Tableau 1	Conditions techniques préalables au titre du PABG
Tableau 2	Appuis budgétaires des PTF pour 2010 et 2011
Tableau 3	Besoins et sources de financement 2010-11

Encadrés

Encadré 1	Le programme économique et financier 2008-2011
-----------	--

Appendices

Appendice I	Lettre de politique de développement
Appendice II	Lettre de confort- Relation du Niger avec le FMI
Appendice III	Matrice des mesures du Programme
Appendice IV	Principaux indicateurs macro-économiques et financiers 2006-2014
Appendice V	Avancement des réformes de la gestion financière publique
Appendice VI	Synthèse de l'analyse PEFA
Appendice VII	Diagnostic du PEMFAR-II – Plan d'actions prioritaires

Annexes techniques (document séparé)

Annexe I	Perspectives du marché de l'Uranium
Annexe II	Portefeuille de la Banque au Niger en Octobre 2010 (en UC)
Annexe III	Liens entre PASDRP et projets du portefeuille du Niger 1990-2010

Equivalences monétaires

Juillet 2010

Unité de Compte	=	790.559 Francs CFA
Euro	=	655.957 Francs CFA
Dollar des Etats-Unis	=	534.559 Francs CFA

1er janvier au 31 décembre

Sigles et Abréviations

ACCT	Agent Comptable Central du Trésor
ARMP	Agence de Régulation des Marchés Publics
ASS	Afrique sub-saharienne
F CFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
CCD	Commissaire Chargé de Développement
CCE	Commissaire Chargé de l'Economie
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CFAA	Country Financial Accountability Assessment
CPAR	Country Procurement Assessment Report (Revue-pays des Procédures de Passation des Marchés)
DGCF	Direction Général du Contrôle Financier
DGB	Direction Générale du Budget
DGD	Direction Générale des Douanes
DGI	Direction Générale des Impôts
DGMP	Direction Générale des Marchés Publics
DSPAR	Document de Stratégie par Pays Axée sur les Résultats
FCE	Facilité de Crédit Elargie
FMI	Fonds Monétaire International
HCCT	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
IADM	Initiative d'Annulation de la Dette Multilatérale
IGE	Inspection générale d'État
DGIF	Direction générale de l'Inspection des Finances
I-PPTE	Initiative d'allègement de dette en faveur des pays pauvres très endettés
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MID	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
OMD	Objectifs de Développement du Millénaire
PAP	Plan d'Actions Prioritaires du PEMFAR
PAS	Programmes d'Ajustement Structurel
PASDRP	Programme d'Appui à la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction la Pauvreté
PEFA	Cadre de Mesure de Performance de la Gestion des Finances Publiques
PEMFAR	Public Expenditure Management and Financial Accountability Review (Revue des Dépenses Publiques et de la Responsabilité Financière)
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PTFs	Partenaires Techniques et Financiers
SIGFIP	Système intégré de gestion des finances publiques
SDRP	Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine

Fiche d'information sur le financement

INFORMATIONS SUR LE CLIENT	
EMPRUNTEUR	République du Niger
ORGANE D'EXECUTION	Comité technique de pilotage du cadre de concertation sur la Gestion des Finances Publiques (GFP). Ce Comité est présidé par le Commissaire Chargé de l'Economie (CCE) du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)
TITRE DU PROGRAMME	Programme d'Appui à la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté
INFORMATIONS SUR LE PRET	
TYPE DE PRET	PRET CONCESSIONNEL
MONNAIE DU PRET	Unité de Compte (UC)
MONTANT DU PRET	23,97 millions d'UC
TAUX DEBITEUR	N.A
SERVICES	0,75%
ECHEANCES	50 ans
DIFFERES D'AMORTISSEMENT	10 ans
NOMBRE TRANCHES	2 tranches : la première de 18,2 millions d'UC à décaisser fin 2010 et la seconde de 9,8 millions d'UC à décaisser mi 2011
INFORMATIONS SUR LE DON	
TYPE DE DON	FAD
MONNAIE DU DON	Unité de Compte (UC)
MONTANT DU DON	4,03 millions d'UC
NOMBRE TRANCHES	1 seule tranche

Chronogramme indicatif des étapes clés	
Approbation de la Note Conceptuelle	Novembre 2008
Revue Comité des Opérations (OpsCom)	Janvier 2009
Mission d'évaluation	Mars 2009
Mission de réévaluation	Juin 2010
Equipe pays	Octobre 2010
Approbation du Programme	Décembre 2010
Décaissement 1ère tranche	Décembre 2010
Décaissement 2ème tranche	Juin 2011
Achèvement	Décembre 2011
Date limite du dernier décaissement	Décembre 2011

Résumé analytique

Aperçu du Programme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Titre du programme : Programme d'appui à la stratégie accélérée de réduction de la pauvreté (PASDRP I) ▪ Portée géographique : Nationale ▪ Durée mis en œuvre : 12 mois ▪ Coût du programme : 28 millions UC dont 4,03 millions UC en dons et 23,97 millions UC en prêt ▪ Type de programme : Programme d'appui budgétaire général ▪ Décaissement : 2 tranches (2010 et 2011)
Bénéficiaires	<p>Vues les ressources limitées de l'Etat nigérien, l'atteinte des objectifs de la stratégie accélérée de réduction de la pauvreté (SDRP) 2008-2012 dépendra en partie de l'amélioration de la gouvernance financière auquel contribue le programme. La population nigérienne dans son ensemble bénéficiera des impacts de cet impact du programme. Au niveau des effets du programme (amélioration de la transparence et crédibilité du budget, renforcement de l'intégrité des comptes et du contrôle externe des dépenses et amélioration de la gestion des dépenses publiques) la population et le secteur privé (amélioration du climat des affaires) seront les bénéficiaires. Au niveau des produits, le programme renforcera directement les institutions telles que le Ministère des finances (Direction Générale de la comptabilité publique et du Trésor, la Direction Générale des marchés publics (DGMP) et l'Agence de régulation des marchés publics (AMRP), les acteurs du système de passation des marchés publics y compris le secteur privé, la Cour des comptes et indirectement l'UEMOA.</p>
Evaluation des besoins et pertinence	<p>Le PASDRP I est <u>nécessaire</u> car conforme aux priorités définies dans le DSP 2005-2011. Il s'inscrit également dans le cadre du premier axe (recherche d'une croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois) et du sixième axe (promotion d'une gouvernance de qualité) de la stratégie de développement accéléré de réduction de la pauvreté, la SDRP 2008-2012. Le programme qui s'inscrit dans le cadre du programme économique et financier (PEF) est <u>nécessaire maintenant</u> parce qu'il vise à soutenir, dans un contexte de transition vers une normalisation de la situation politique et de chocs exogènes (crise alimentaire et inondations), les efforts de mobilisation de ressources et de consolidation des réformes budgétaires nécessaires pour la croissance et la réduction de la pauvreté. Ce programme vient également à point nommé pour aider le pays à préparer une gestion transparente et efficace des revenus issus des industries extractives dont on prévoit une hausse à partir de 2012.</p>
Valeur ajoutée de la Banque	<p>Les autres PTF ayant fourni leur assistance intérimaire au PEC, l'appui de la Banque a une valeur ajoutée dans le sens où elle permettra au Gouvernement d'accroître les ressources budgétaires nécessaires en 2010 et 2011 pour contrer les effets négatifs des chocs exogènes en cours et consolider les réformes. La valeur ajoutée de la Banque peut être perçue également dans le fait que l'intervention de la Banque basée sur les résultats du PEFA 2004/2008 et du PEMFAR II 2009 incite le Gouvernement à adopter un cadre de référence pour la réforme des finances publiques (validation des résultats du PEMFA II et adoption de son plan d'actions) et se focalise sur des domaines qui viennent renforcer ou compléter les champs d'intervention des autres PTF dans le cadre de la mise en œuvre du PEF (transparence et crédibilité du budget, amélioration de la gestion de la dépense incluant les marchés publics, intégrité de la gestion du Trésor public et le contrôle externe des dépenses)</p>
Développement institutionnel et accumulation du savoir	<p>Ce programme viendra consolider les connaissances de la Banque en matière de bonne gouvernance financière et son expérience d'appui aux réformes dans un contexte de chocs exogènes négatifs. A un second niveau, il s'agit des pratiques en dans les domaines spécifiques suivants : transparence et crédibilité du budget, gestion de la dépense incluant les marchés publics, intégrité des comptes et contrôle externe. Ces connaissances seront acquises par les processus suivants : les rapports d'activités élaborés par l'agence d'exécution ; les rapports de supervision et à mi- parcours, et le rapport d'achèvement du projet et les « documents de discussions et de travail » du Département. Ces connaissances et leçons apprises seront disséminées à l'intérieur du Département, de la Banque et dans le pays-hôte au cours de séminaires et à travers les rapports d'OPEV.</p>
Gestions des risques	<p>Les pré-requis généraux et techniques pour utiliser l'appui budgétaire général comme modalité de l'aide dans le cadre de ce programme ayant été jugés globalement satisfaits, la mise en œuvre du PASDRP I est assujettie à un risque majeur : la vulnérabilité du pays aux chocs exogènes. Il y a lieu de noter que le programme prendra fin 2011. Les assistances des PTF en cours depuis 2008 dans le cadre du PEC 2008-2012 visant l'amélioration de la gestion des finances publiques avec notamment la mise en œuvre des CDMT pour les secteurs du développement rural, des transports et des infrastructures et l'approfondissement des réformes structurelles pour améliorer le climat des affaires d'une part et la réservation par le Gouvernement de ressources budgétaires affectées à la sécurité alimentaire d'autre part, devraient atténuer ce risque, au moins au cours de la période de mise en œuvre du programme.</p>

Matrice de cadre logique du Programme

CHAINE DES RESULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES/MESURES D'ATTENUATION
		Indicateurs (y compris les ISC)	Situation de référence	Cible		
IMPACT	La gouvernance budgétaire et financière est améliorée	Indicateur CPIA gestion budgétaire et financière (BAD)	4,0 en 2010	4,3 à fin 2011	Note pays CPIA 2011	
	1. La transparence et la crédibilité du budget sont améliorées	1.1 <i>Indicateur PEFA PI-1</i> : Dépenses réelles totales par rapport au budget initialement approuvé	PI-1 = C en 2008	PI-1 = B en fin 2011	1. Une évaluation des indicateurs PEFA sera faite par la mission de préparation du rapport d'achèvement de façon ad-hoc	Risques : - Vulnérabilité de l'économie nigérienne aux chocs extérieurs négatifs (crise alimentaire, baisse drastique des cours des principaux matières premières exportés) <u>Mesures d'atténuation/Hypothèses</u> : 1. Réservation de ressources budgétaires affectées à la sécurité alimentaire 2. Réformes structurelles favorisant la diversification de l'économie 3. Cours de l'Uranium (principale richesse du
1.2 <i>Indicateur PEFA PI-10</i> : Accès du public aux principales informations budgétaires		PI-10 = C en 2008	PI-10 = B en fin 2011			
EFFETS	2. La gestion des dépenses publiques est améliorée		Entre 2003 et 2008, le taux d'exécution des dépenses d'investissement était de 73%	A partir de 2011, le taux d'exécution des dépenses d'investissement est de 90%	2.1a Rapport d'exécution budgétaire	
	<i>2.1a La gestion des dépenses d'investissement public est améliorée</i>	2.1a <i>Taux d'exécution</i> des dépenses d'investissement				

CHAINE DES RESULTATS	INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES/MESURES D'ATTENUATION
	Indicateurs (y compris les ISC)	Situation de référence	Cible		
	2.1b 2 % des dépenses prioritaires (éducation, santé, développement rural) dans le budget	Entre 2003 et 2008, la part des dépenses hors services de la dette consacrée aux dépenses prioritaires était de 59%.	A partir de 2011, la part des dépenses hors services de la dette consacrée aux dépenses prioritaires est de 65%.	2.1b Loi de finances 2012	pays) non susceptibles de connaître une baisse drastique à court terme et bonnes perspectives à moyen et long terme du fait l'intérêt grandissant de développement du nucléaire et de la demande de pays comme la Chine s affectées à la sécurité alimentaire d'autre part, devraient atténuer ce risque, au moins au cours de la période de mise en œuvre du programme.
2.2 <i>La gestion des marchés publics est améliorée</i>	2.2a Indicateur CPARI¹ : Le cadre législatif et réglementaire de passation des marchés publics est conforme aux normes convenues et respecte les obligations en vigueur ; la sous-composante b relative aux méthodes de passation de marchés et la sous-composante d relative aux règles concernant la participation	En 2008, la sous-composante b a une note de 2 et la sous composante d a une note de 0	En fin 2011, la sous-composante b a une note de 3 et la sous composante d a une note de 2	Une évaluation des indicateurs CPAR selon la méthodologie de l'OCDE sera faite par la mission de préparation du rapport d'achèvement de façon ad-hoc.	

¹ Les indicateurs du CPAR sont évalués selon la méthodologie de l'OCDE.

CHAINE DES RESULTATS	INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES/MESURES D'ATTENUATION
	Indicateurs (y compris les ISC)	Situation de référence	Cible		
	<p>2.2b Indicateur CPAR6 : Les opérations et les pratiques d'approvisionnement du pays sont efficaces ; la sous-composante b relative au programme de formation sur la passation des marchés et la sous-composante d relative aux dispositions permettant de déléguer le pouvoir à d'autres institutions</p> <p>2.2c Indicateurs ISC 5 : % du nombre de contrats attribués sur la base de la libre concurrence sur le total des contrats attribués dans une année donnée</p>	<p>En 2008, la sous-composante b a une note de 1 et la sous composante d a une note de 1</p> <p>65% en 2008</p>	<p>En fin 2011, la sous-composante b a une note de 3 et la sous composante d a une note de 3</p> <p>75% à fin 2011</p>		

CHAINE DES RESULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES/MESURES D'ATTENUATION
		Indicateurs (y compris les ISC)	Situation de référence	Cible		
	<p>3. L'intégrité de la gestion du Trésor public et le contrôle externe de la dépense sont renforcés</p> <p><i>3.1 L'intégrité des comptes est renforcée</i></p>	<p>3.1a Indicateur PEFA PI-22 à 24 : régularité et respect des délais pour les opérations de rapprochement des comptes ; disponibilité des informations sur les ressources reçues par les unités de prestation de services primaires ; qualité des délais des rapports d'exécution budgétaire produits en cours d'année</p>	<p><u>En 2008</u></p> <p>3.1 PI-22 = D PI-23 = C PI- 24 = D+</p>	<p><u>En fin 2011</u></p> <p>3.1 PI-22 = C PI-23 = B PI- 24 = C</p>	3. Rapports de supervision et rapport d'achèvement	
	<p><i>3.2 Le contrôle externe est renforcé</i></p>	<p>3.2a Indicateur PEFA PI-26 : étendue, nature et suivi de la vérification externe</p> <p>3.2b Indicateurs ISC 6. Temps nécessaire pour que l'exécutif soumette le rapport d'audit ou le plus récent rapport annuel sur les comptes publics à l'Assemblée législative (nombre de mois)</p>	<p>3.2 D en 2008</p> <p>3.3 7 mois en 2008</p>	<p>3.2 C à fin 2011</p> <p>3.3 4 mois à fin 2011</p>		

CHAINE DES RESULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES/MESURES D'ATTENUATION
		Indicateurs (y compris les ISC)	Situation de référence	Cible		
PRODUITS	4. Les mesures du PASDRP prévues sont mises en œuvres	4.1 Le nombre de mesures réalisées	4.1 Aucune mesure n'est réalisée à fin 2009	4.1 De 30% à 40 % des mesures sont réalisées à mi-parcours et de 80% à 100% des mesures sont réalisées à fin 2011.	4. Rapports de supervision et rapport d'achèvement	
ACTIVITES	CLIES				Financement : FAD : 28 millions d'UC (2010-2011)	

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DU GROUPE DE
LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT A L'INTENTION DES CONSEILS
D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT ET DON EN
FAVEUR DU NIGER POUR LE PROGRAMME D'APPUI A LA STRATEGIE DE
DEVELOPPEMENT ACCELERE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE**

1. PROPOSITION

1.1 La Direction soumet le rapport et la recommandation suivants relatifs à un prêt et don du FAD de montants respectifs de 23,97 et 4,03 millions d'UC, soit un financement total de 28 millions d'UC proposé en faveur du Niger en vue de soutenir le Programme d'appui à la stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté (PASDRP-I). Celle-ci est en ligne avec le programme économique et financier (PEF) 2008-2011 en cours appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) du FMI et d'autres partenaires économiques et financiers (PTF). Le PASDRP I est une opération d'appui général au budget qui sera exécutée sur 12 mois à partir de décembre 2010. La première évaluation du programme a été faite en mars 2009 suite à une requête du Gouvernement en 2008. Ce Programme qui devait être présenté au Conseil d'administration en septembre 2009 avait été retiré par la Direction en raison de la situation politique qui prévalait alors dans le pays. Dans sa conception initiale, le PASDRP-I visait deux objectifs, à savoir (i) le renforcement de la gestion des finances publiques (GFP) ; et (ii) le renforcement du processus de décentralisation. Cependant, suite aux événements du 18 février 2010² et dans le contexte de la transition militaire, des actions urgentes prioritaires ont été redéfinies, à savoir: i) l'assainissement des finances publiques, priorité du PEF ; et ii) l'atténuation des effets de la crise alimentaire. Les principaux partenaires au développement du Niger, malgré la situation difficile, ont repris leurs appuis aux pays depuis 2010. La Banque a, par conséquent, procédé en juin 2010 à une réévaluation du PASDRP-I où il a été convenu de se focaliser uniquement sur les actions prioritaires visant le renforcement de la GFP. Cette option est confortée par la revue satisfaisante en septembre 2010 du PEF.

1.2 Le PASDRP-I fait suite à cinq programmes de réformes structurelles soutenues par la Banque qui ont été mis en œuvre de 1997 à 2007. Il est en ligne avec le DSPAR 2005-2011 et fait partie des opérations ciblées sous tendant la mise en œuvre de la stratégie. Les résultats (effets) attendus sont comme suit : (i) la transparence et la crédibilité du budget sont améliorées ; (ii) la gestion des dépenses publiques est améliorée ; et (iii) l'intégrité de la gestion du Trésor public et le contrôle externe des dépenses sont renforcés. La conception du programme a pris en compte les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, ceux de bonnes pratiques en matière de conditionnalités et les dispositions de la politique du Groupe de la Banque relatives à l'accumulation de la dette non concessionnelle.

2. CONTEXTE DU PAYS ET DU PROGRAMME

2.1 Stratégie de développement du Gouvernement et réformes prioritaires à moyen terme

2.1.1 Le Niger a en 2009, selon le PNUD, l'indice de développement humain (IDH) le plus faible du monde. Le Revenu national brut par habitant est de 330 dollars EU en 2008 et environ 62 % de la population nigérienne vit sous le seuil national de pauvreté. Pour faire face à cette situation, le Gouvernement a adopté, en 2007, une stratégie de développement accéléré et de

² Le 18 février 2010, des militaires conduits par le Commandant Hamadou Arouna ont perpétré un coup d'Etat après plusieurs mois de crise politique. Le Président Tandja a été arrêté, la constitution suspendue et toutes les institutions dissoutes. Les militaires qui ont pris le pouvoir ont ensuite formé le « Conseil Suprême pour le Rétablissement de la Démocratie ».

réduction de la Pauvreté (SDRP) 2008-2012 soutenue et entérinée par les principaux PTF³ du pays. Cette stratégie qui vise à améliorer le bien-être de la population nigérienne repose sur sept axes :

- la recherche d'une croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois ;
- l'accès équitable à des services sociaux de qualité ;
- la maîtrise de la croissance démographique ;
- la réduction des inégalités et le renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables ;
- le développement des infrastructures ;
- la mise en place d'une gouvernance de qualité ;
- la mise en œuvre efficace de la stratégie de réduction de la pauvreté.

2.1.2 La mise en œuvre de la SDRP s'appuie sur un PEF et des programmes sectoriels à moyen terme, appuyés par la FEC du FMI et les principaux PTF. L'encadré ci-dessous présente les éléments essentiels du programme :

Encadré 1 : Le programme économique et financier 2008-2011

Le programme est fondé sur le fait que le Niger fait face actuellement à trois défis majeurs : (i) consolider la croissance et réduire la pauvreté tout en préservant la viabilité budgétaire ; (ii) maintenir la confiance des bailleurs de fonds pour un décaissement rapide et prévisible de l'aide budgétaire ; (iii) renforcer l'alignement de l'investissement public et des dépenses courantes sur les priorités du DSRP. En liaison avec ces défis, les grands axes du programme triennal sont les suivants : (i) un cadre macroéconomique stable conçu pour absorber et dépenser entièrement l'aide et pour maintenir la viabilité de la dette ; l'objectif de croissance réelle moyenne est de 5% au cours de la période et celui d'inflation de 2% ; (ii) l'amélioration de la gestion des finances publiques et du climat des affaires. La gestion des finances publiques sera améliorée dans cinq domaines : (i) l'alignement à moyen terme des budgets annuels sur les priorités de la SDRP 2008–2012 et sur les CDMT pour la santé, l'éducation et le développement rural, les transports et l'infrastructure ; (ii) la conformité de l'exécution budgétaire aux priorités ; (iii) le renforcement de la transparence et des contrôles ; (iv) l'élargissement de l'assiette fiscale ; et (v) le renforcement des capacités de gestion de la dette. Afin que la dette reste supportable, tous les nouveaux emprunts seront contractés à des conditions concessionnelles, avec un élément de don d'au moins 35%. Quant aux réformes structurelles pour stimuler l'investissement privé et la diversification de l'économie, elles se concentrent sur le secteur financier et sur les mesures destinées à améliorer le climat de l'investissement et à réduire le coût des affaires.

2.1.3 Comme indiqué supra, des actions urgentes ont été définies pour la période de transition par le Gouvernement militaire, notamment l'assainissement des finances publiques et le renforcement de la sécurité alimentaire.

³ Le projet de SDRP a été révisé par le Gouvernement avec l'appui ferme de la communauté des PTF et le document final a été adopté par le Niger en octobre 2007 et approuvé lors d'une Table ronde des PTF sur le financement de la deuxième stratégie de réduction de la pauvreté tenue à Bruxelles les 25 et 26 octobre 2007. Les services de la Banque et du FMI ont élaboré une note paritaire consultative du personnel (Joint Staff Assessment Note - JSAN) sur le deuxième SDRP qui a été examinée le 29 avril 2008 par le Conseil d'administration de la Banque Mondiale et le 16 mai 2008 par le Conseil du FMI. De même, un certain nombre d'engagements ont été pris, liés à la prise en compte de l'approche programme, l'harmonisation des procédures des partenaires et le développement des mécanismes de suivi évaluation (SDRP, 2008-12).

2.2 Développements politiques et socioéconomiques récents, perspectives, contraintes et défis

2.2.1 Après les effets récessifs de la crise financière internationale en 2009, l'économie nigérienne a subi plusieurs chocs importants en 2010. En effet, le Niger a connu successivement une crise politique en février 2010, résultat des tensions politiques qui ont marqué le pays en 2009, un tarissement des financements extérieurs à partir de mi-2009 suite à cette crise et un fort accroissement de l'insécurité alimentaire consécutif à l'insuffisance de la campagne agricole 2009/10 et aux inondations du mois d'août 2009. Au cours de cette période, la mise en œuvre du PEF à moyen terme s'est poursuivie malgré ces perturbations. La situation macro-économique récente a été affectée par ce contexte politique et économique difficile.

2.2.2 Au niveau politique, la mise en œuvre de la feuille de route pour la normalisation de la situation politique du pays ouvre des perspectives rassurantes. La stabilité politique du Niger a été rompue lorsque le Président Mamadou Tandja, après dix ans de pouvoir, a voulu prolonger sa présidence au-delà de la limite de deux mandats prescrits par la Constitution. Pour y parvenir, il a dissout le Parlement par décret le 26 mai 2009 et la cour constitutionnelle le 26 juin 2009. Il a mis en place ensuite un Comité technique pour la rédaction d'une nouvelle Constitution. Cette Constitution a consacré la suppression de la limitation du nombre de mandats présidentiels et a rallongé de trois ans son mandat, qui devait s'achever en décembre 2009. L'adoption de la nouvelle Constitution par référendum le 4 août 2009, a créé de fortes tensions politiques qui ont conduit au renversement du régime par l'armée le 18 février 2010. Ces développements ont abouti à la création du Conseil suprême pour la restauration de la démocratie (CSRD) et la formation d'un gouvernement de transition, qui ont avalisé une feuille de route pour la normalisation de la situation politique du pays. Les étapes majeures de cette feuille de route sont l'organisation d'un référendum constitutionnel le 31 octobre 2010 et l'organisation du scrutin présidentiel en janvier 2011. Le pouvoir militaire a promis se retirer après ces élections. La crédibilité de cet engagement est renforcée par la réaction de la communauté internationale, qui a amorcé le redémarrage progressif de ses aides (notamment, l'Union Européenne). Les signes récents de fragilité de la cohésion au sein de la junte ne devraient pas remettre en cause l'application de la feuille de route de normalisation politique.

2.2.3 La mise en œuvre d'opérations de soutien aux populations vulnérables a permis de limiter l'impact de la crise alimentaire sur la population. Les agences humanitaires estiment que la moitié de la population est touchée par la crise, avec un quart de la population gravement touchée. Les autorités, en collaboration avec les bailleurs de fonds, mettent en œuvre actuellement un plan d'intervention d'urgence de crise qui comprend la distribution de nourriture, les ventes de céréales à des prix subventionnés, et les activités de soutien nutritionnel pour les enfants souffrant de malnutrition. Ces soutiens aux populations vulnérables ont permis de limiter l'impact de la crise alimentaire.

2.2.4 La situation macro-économique reste assez fragile et des tensions financières persistent en 2010. Les perspectives de croissance pour 2010 se sont amoindries reflétant l'impact combiné de la grave crise alimentaire et la réduction des dépenses publiques. L'économie nigérienne est dominée par les activités agro-pastorales, l'industrie extractive et les services. La croissance du PIB réel est restée très volatile au cours de la période 2005-2009 avec cependant une moyenne annuelle de 5,4%. On assiste à un très fort ralentissement de la croissance en 2009 (1%) contre 9,5% en 2008 en raison d'une baisse de la production agricole pour les raisons précitées et les effets récessifs de la crise financière sur le secteur des industries extractives. Il est projeté pour 2010 une croissance de 3,5 %, en deçà des 5% initialement prévus en liaison avec la baisse des dépenses publiques et la détérioration des termes de l'échange. L'inflation en glissement annuel qui a atteint 2,2% en juillet 2010 (contre une moyenne annuelle

de 4,8% en 2009) devrait rester modérée pour le reste de l'année sous l'effet de la hausse des importations de céréales dans le pays et la région.

2.2.5 Au niveau des *finances publiques*, la hausse des recettes constatée de 2006 à 2008 suite à l'amélioration des termes de l'échange et aux réformes dans le cadre du PEF⁴, n'a pas été suffisante pour empêcher l'aggravation du déficit base engagement hors dons en 2009 (9,5% contre 4,4% du PIB en 2008) en liaison avec la hausse des dépenses sociales et de sécurité alimentaire et d'autre part des dépenses d'investissements du secteur minier soutenues par le secteur bancaire. La suspension des aides qui a fait suite au renversement du Président Tandja a obligé le Gouvernement de transition à adopter une loi de finance rectificative en 2010 diminuant les dépenses de 14%, intégrant de nouveaux efforts de mobilisation des recettes et réaffectant certaines dépenses à la satisfaction des besoins critiques y compris ceux relatifs à la sécurité alimentaire et les élections. Le déficit base engagement hors dons, fortement financé par le secteur bancaire en l'absence d'aides extérieures, baisserait à 8,2% du PIB en 2010, soit un niveau encore élevé.

2.2.6 Le solde global déficitaire des *paiements extérieurs*, affecté par la hausse des importations alimentaires et les prix élevés du pétrole, devrait s'aggraver en passant de 9,2 à 41 milliards de dollars EU de 2009 à 2010. La dette extérieure totale du Niger était de 16,2% du PIB en 2009. La viabilité de la dette s'est significativement améliorée du fait des allègements obtenus dans le cadre de l'Initiative PPTE en 2004 et de l'IADM en 2006 qui ont permis de ramener les ratios de la dette extérieure en dessous des seuils de surendettement (3,3% en 2010 pour le ratio relatif aux recettes budgétaires contre 4,2% en 2009 et 320% en 2006). On note enfin que le climat des affaires au Niger est des plus difficiles. En effet, le Niger est classé 174ème sur 181 pays.

Perspectives

2.2.7 **Les perspectives macroéconomiques à moyen terme apparaissent globalement favorables** compte tenu des facteurs suivants : (i) l'amélioration des conditions climatiques avec un impact positif sur l'agriculture ; (ii) la relance des investissements miniers (nouvelles mines d'uranium d'Imouraren et Azelik) en 2012/2013 et pétroliers (programme de forages du gisement d'Agadem) en 2016 dans un contexte de cours relativement élevés du pétrole et d'intérêt grandissant pour l'énergie nucléaire dans les pays riches et en Chine (voir annexe technique 1); (iii) la reprise de la coopération avec les PTF et (iv) l'élimination progressive des subventions des prix du carburant. Le tableau ci-dessous résume les perspectives macro-économiques de 2011 à 2014 au niveau du PIB, de l'inflation, des revenus de l'Etat et des investissements publics. Dans ce contexte, le déficit budgétaire devrait rester à un niveau finançable et la balance des paiements devrait s'améliorer au fur et à mesure que la crise alimentaire s'atténue.

Tableau 1 : Perspectives macro-économiques du Niger

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
PIB prix constant (var.%)	1	3,5	4,5	12,9	5,4	5,8
Inflation (moyenne annuelle IPC)	4,8	2,3	2	2	2	2
Recettes publiques totales (var.%)	-21	8,9	6,4	14,2	17,2	3,6
Investissements publics (var.%)	16,8	1,9	14,8	13,5	7,8	6,6

Sources: FMI, BAD,

⁴ Des progrès encourageants ont été notés en matière de gestion des finances publiques notamment dans la préparation et l'exécution du budget, le suivi et le contrôle des dépenses et les réformes des régies financières (voir appendices V et VI),

Contraintes majeurs et défis

2.2.8 L'économie du Niger fait face actuellement à trois contraintes majeures : (i) le faible développement du capital humain et l'extrême pauvreté comme en témoigne l'IDH en 2009; (ii) l'insuffisante diversification économique entraînant une forte vulnérabilité aux chocs exogènes ; et (iii) la faiblesse des ressources internes et son corollaire la forte dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure. Ces contraintes résultent en grande partie des faiblesses de l'administration publique nigérienne et de la gouvernance économique et financière. Le défi majeur de l'Etat est donc d'atténuer ces faiblesses principales afin de réaliser les objectifs prioritaires de la SDRP 2008-2012. Compte tenu des ressources limitées de l'État et de la faiblesse de l'épargne nationale, l'atteinte des objectifs de la SDRP dépend en grande partie de l'efficacité et de l'efficacités de la dépense publique. De nouveaux progrès dans ce domaine sont en effet nécessaires pour que l'augmentation prochaine des ressources disponibles consécutive à la hausse de la production de pétrole et d'uranium et à la reprise de l'aide internationale puisse contribuer efficacement à stimuler la croissance et réduire davantage la pauvreté. Par conséquent, le présent programme appuyé par la Banque vise à soutenir l'amélioration de la gestion des finances publiques.

2.3 Situation du portefeuille du Groupe de la Banque

2.3.1 En octobre 2010, le portefeuille actif de la Banque au Niger comprend 9 projets pour un montant de 133 millions d'UC répartis à 50% dans le secteur agricole, 22 % dans le secteur social, 16% dans le secteur transports, 10% dans le secteur eau et assainissement et 2 % dans le multi-secteur (projet d'appui institutionnel). Le dernier programme d'appui budgétaire s'est achevé en 2008. Le taux de décaissement moyen du portefeuille en octobre 2010 est de 45%, ce qui représente une amélioration par rapport à 2008 (voir annexe technique 2). Il n'y a pas de projet à risques dans le multi-secteur. La multiplication des missions de supervision par la Banque, le renforcement de la qualité à l'entrée des projets et l'intensification du dialogue avec le Gouvernement ainsi que l'organisation de plusieurs sessions de formation sur les règles et procédures de la Banque vont contribuer à réduire le nombre de projets à risque et d'améliorer l'état d'exécution des projets.

3. JUSTIFICATION, PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA CONCEPTION ET DURABILITÉ

3.1 Lien avec le DSPAR 2005-2009, évaluation de la préparation du pays et éléments analytiques sous-jacents

3.1.1 **Lien avec le DSPAR 2005-2011** : le DSPAR 2005-2011⁵ pour le Niger a deux piliers : (i) Pilier 1 : soutien au développement du monde rural à partir de la mobilisation des ressources en eau ; et, (ii) Pilier 2 : renforcement des infrastructures. Le DSPAR identifie l'amélioration de la gestion des finances publiques comme condition nécessaire à l'atteinte des objectifs des deux piliers. Le présent programme fait partie des opérations sous tendant la mise en œuvre de la stratégie d'intervention de la Banque dans le pays.

3.1.2 **Pré-requis généraux et techniques pour la mise en œuvre d'un appui budgétaire général.** Les pré-requis généraux (stabilité politique et économique et engagement du gouvernement) et techniques (existence d'un DSRP et de mécanismes de mise en œuvre, viabilité du cadre macro-économique et financier à moyen terme, existence d'un solide partenariat avec les bailleurs de fonds et pré-requis fiduciaire par rapport au système de gestion des finances publiques) d'un appui budgétaire général sont globalement satisfaits (voir les détails dans le tableau 1 ci-dessous) :

⁵ Une proposition d'extension du DSPAR 2005-2009 à la période 2010-2011 a été soumise à l'examen du CODE pour le 9 novembre 2010.

Tableau 2 : Analyse des conditions préalables à un Programme d'appui budgétaire général ABG

Prérequis *	Observations pour le Niger
Conditions générales préalables	<p>1. Stabilité politique : On note une application pour le moment satisfaisante de la feuille de route et un engagement du Gouvernement, renforcé par le soutien de la communauté internationale, à organiser le référendum constitutionnel à fin octobre 2010 et le scrutin présidentiel en mars 2011. La reprise partielle des aides extérieures incluant celles de la Commission Européenne atteste de la confiance des PTF dans l'amélioration du contexte politique. Une situation semblable s'est déjà produite en 1999 et s'était conclu par l'organisation d'élections et un retour à la démocratie.</p> <p>2. Stabilité économique : Le pays a bien résisté à la crise financière internationale et maintenu un taux de croissance élevé en 2008 (9.5%). La révision à la baisse de la croissance en 2009 (3,5% contre 5% initialement prévu) est principalement imputable à la crise financière internationale. Les perspectives de croissance à moyen terme sont favorables avec l'entrée en phase de production des projets miniers (2012) et pétroliers (2016). La redistribution de cette croissance à l'ensemble de la population suppose une transparence dans les recettes et leur allocation efficace aux secteurs prioritaires.</p> <p>3. Engagement du gouvernement : Malgré un environnement difficile, l'engagement des autorités est jugé crédible compte tenu du train de réformes structurelles engagées par les services techniques du FMI. La mission de revue de septembre 2010 du FMI a salué la prudence des autorités dans la gestion des dépenses et les efforts effectués en matière de prélèvement des recettes (voir appendice IIb). Le gouvernement a exprimé à la mission son intention de rattraper le retard dans la mise en œuvre des réformes concernant la gestion de la dette extérieure et la qualité de l'exécution budgétaire ainsi que celle d'accélérer les dépenses de lutte contre la pauvreté.</p>
Conditions techniques préalables	<p>4. Existence d'un DSRP et de mécanisme de mise en œuvre : La SDARP 2008-2012, a été préparée et adoptée par le Gouvernement du Niger en octobre 2007 et a reçu un avis favorable de la part de la Banque mondiale (avril 2008) et du FMI (mai 2008). La mise en œuvre de la stratégie est suivie par le comité national de pilotage de la SDARP, présidé par le Premier Ministre et composé des ministères techniques, des représentants de la Société civile et du Patronat. La stratégie s'exécute à travers le système national de suivi-évaluation, coordonné au plan technique par le Comité technique national, présidé par le Coordonnateur du Secrétariat permanent de la SDRP, secrétaire du comité de pilotage, appuyé par un vice-président notamment le Secrétaire général du MEF.</p> <p>5. Viabilité du cadre macro et du secteur financier à MT : Le pays est en programme avec le FMI au titre de la FEC pour la période 2008-2011. La 3^{ème} revue du programme a été approuvée par le conseil en mai 2009 et la mission des 4^{ème} et 5^{ème} revues vient de s'achever le 30 septembre par un communiqué favorable de la part des services techniques du FMI (voir annexe IIb)</p> <p>6. Existence d'un solide partenariat avec les bailleurs de fonds et prévisibilité des financements à moyen terme: Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale, il existe depuis 2007 un Comité national Gouvernement du Niger/PTF présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances qui constitue un cadre de dialogue en matière de préparation, de la mise en œuvre et du suivi de la SDRP. En matière de suivi des réformes de la GFP, un cadre de concertation entre le Gouvernement du Niger et les PTFs a été signé au mois de mars 2008. L'Objectif principal du cadre de concertation est d'améliorer l'efficacité de l'aide au Niger notamment renforcer le processus d'appropriation, d'harmonisation des procédures, d'alignement de cette aide sur les priorités de la SDARP et la promotion de la gestion axé sur les résultats. Il s'agit également de dynamiser le processus de mise en œuvre et de suivi des réformes prioritaires en matière de GFP et de passation des marchés, à travers le programme d'action prioritaire du PEMFAR II et le CPAR. La Banque est membre du cadre de concertation, mais n'en a pas été signataire. Le chef de file est l'UE. Il existe un engagement des PTF à soutenir financièrement et de manière prévisible les réformes économiques du pays sur le moyen terme (voir tableau 3).</p> <p>7. Examen fiduciaire satisfaisant du Système de GFP : Une enquête <i>PEFA</i> a été réalisée en 2008. Sur les 28 indicateurs mesurés, 17 ont obtenu une note égale ou supérieure à C, ce qui qualifie le système de GFP de supérieur à la moyenne. La deuxième édition du <i>PEMFAR</i> réalisé en 2009, juge également que le système de GFP est relativement fiable, bien que certains domaines méritent d'être améliorés tels que la transparence et la crédibilité du budget, la gestion de la dépense incluant les marchés publics, l'intégrité des comptes et le contrôle externe). L'étude <i>PEMFAR</i> s'est accompagnée d'une actualisation du CPAR 2004</p>

dont les conclusions générales saluent les progrès remarquables dans la mise en œuvre du plan d'action du CPAR 2004 qui traduisent la volonté des autorités de mettre en place un système conforme aux standards internationaux, malgré les défis importants qui restent à relever. Enfin, les 5 revues de la FEC du FMI ont toutes conclu à une exécution satisfaisante du programme.

* source : Directives relatives aux prêts à l'appui du budget de développement (DBSL)

** PMR : Pays Membre Régional

3.1.3 Travaux analytiques : La conception du programme a bénéficié d'un soubassement analytique solide par l'existence de nombreux travaux récents couvrant les stratégies d'intervention et les différents domaines ciblés pour l'appui et réalisés aussi bien par la Banque, les autres partenaires que le Gouvernement. Ceci a contribué à une bonne appropriation et formulation du programme. Le tableau 3 ci-dessous donne une idée de ces principaux travaux analytiques.

Tableau 3 : Travaux analytiques clés utilisés

Stratégie/domaines réformes	Travaux analytiques	Institutions
Stratégie	-DSPAR Niger 2005-2011 -SDRP Niger 2008-2012 -Lettre de politique de développement -CAS Niger 2008-2011 - DSP et programme indicatif national 2008-2013	BAD Gouvernement Gouvernement BM CE
Cadre macro-économique	-Consultations Article IV Niger 2009 -World development outlook Septembre 2010 -Rapport troisième revue Programme économique et financier- FEC Mai 2010 -Rapport sixième revue Programme économique et financier- FRPC Juillet 2008	FMI FMI FMI FMI FMI FMI
Gestion des finances publiques	-PEMFAR 2009 -PEFA 2008 -PEFA 2004 -Rapport troisième revue Programme économique et financier- FEC Mai 2010	BAD/BM/PNUD BAD/BM BM FMI

BM : Banque mondiale ; CE : commission européenne

3.2 Collaboration et coordination avec les autres partenaires techniques et financiers

3.2.1 Comme indiqué dans l'analyse des pré-requis techniques (voir tableau 2), il existe depuis 2007 un cadre solide de collaboration et de coordination entre PTF et entre les PTF et le Gouvernement. L'évaluation du programme a fait l'objet d'une coordination avec les principaux PTF intervenant dans l'appui au PEF. Il s'agit notamment du FMI (appui à la balance des paiements), de la Banque mondiale (appui budgétaire général), de la Commission européenne (appui budgétaire général) et de la Coopération française (appui budgétaire ciblé). L'appui du FMI de 2008 à 2011 porte sur la stabilité macro-économique, l'amélioration de la gestion des finances publiques et du climat des affaires. L'appui de la Banque mondiale à travers le programme de réforme pour la politique de croissance 2009-2010 vise à aider le pays à surmonter les facteurs de politique générale et les goulets d'étranglement d'ordre institutionnel qui font obstacle à la croissance, par des mesures dans cinq domaines : i) prise en compte des principaux obstacles affectant le cadre des affaires, y compris la fiscalité et le développement du secteur financier ; ii) réduction des contraintes existant en matière d'infrastructure pour le secteur privé ; iii) promotion de la croissance du secteur rural ; iv) poursuite de la réforme de la gestion des finances publiques (dépenses publiques et marchés publics, gestion de la dette et gestion financière) ; et (v) questions d'ordre démographique. La Commission européenne appuie le PEF notamment les réformes de la gestion des finances publiques, la mise en œuvre de la SDRP et le

développement du système statistique⁶. Le renforcement de la sécurité alimentaire est appuyé en 2010 par la Coopération française.

Tableau 3 : Appuis budgétaires des PTF au programme économique et financier pour 2010 et 2011

	FMI	Banque mondiale	Commission Européenne	Coopération française
Domaines de concentration	23 MUSD 2008-2011	2010 : 40 M USD 2011 : 50 M USD	95 millions EUR 2008-2013	2010 : 5 M EUR
Alignement à moyen terme des budgets annuels sur les priorités de la SDRP 2008–2012 et sur les CDMT pour la santé, l'éducation et le développement rural, les transports et l'infrastructure				
Conformité de l'exécution budgétaire aux priorités				
Renforcement de la transparence et des contrôles.				
Elargissement de l'assiette fiscale				
Renforcement des capacités de gestion de la dette				
Réformes structurelles diversification et secteur privé (secteur financier ; climat des affaires, fiscalité,)				
Gestions des marchés publics				
Sécurité alimentaire				

Source : FMI, Banque mondiale, Commission européenne et Coopération française. Parties grisées : domaines d'intervention.

3.3 Résultats des opérations similaires achevées ou en cours et enseignements tirés

3.3.1 Il y a lieu de rappeler que les interventions du Groupe de la Banque au Niger en matière d'appui aux réformes ont débuté en 1997 et se sont étalées jusqu'en 2007. Ces interventions ont été effectuées à travers cinq (5) opérations qui ont été pour la plupart axées sur les réformes de la fonction publiques, du secteur financier, la privatisation des entreprises publiques et les finances publiques. La mise en œuvre des trois dernières opérations (PAS III, IV et V couvrant la période 2002- 2007), dans un contexte de stabilité politique et de renforcement de la coopération avec les PTF, a permis au Niger d'améliorer la GFP à travers la mise en œuvre du PAP du PEMFAR I. Le programme proposé tient compte des leçons et recommandations préliminaires du rapport d'achèvement du dernier programme d'appui à la balance des paiements (PAS V) qui indique que : (i) l'engagement du Gouvernement et une bonne conception du programme (un nombre limité de composantes et de mesures) sont importants pour la mise en œuvre des programmes de réformes ; (ii) des efforts sont nécessaires pour poursuivre le dialogue sur le renforcement des capacités et accélérer la mise en place des moyens financiers, institutionnels et organisationnels en faveur des organes de contrôle interne et externe du système de GFP (iii) il est nécessaire d'approfondir les réformes au plan des finances publiques; (iv) le suivi régulier du programme par la Banque est crucial pour la bonne exécution des programmes de réformes; (v) il convient de dissocier, les phases de préparation et d'évaluation, en vue de mener des analyses approfondies au cours de la préparation qui seront déterminantes pour la conception des programmes de réformes ; (vi) la sélectivité et le réalisme sont des éléments importants dans la conception des mesures de réformes. La conception du présent programme a pris en compte ces leçons.

⁶ Le suivi et l'évaluation de la SDRP et des programmes sectoriels ne sont possibles que si des données statistiques pertinentes et fiables sont produites et publiées régulièrement.

3.4 *Lien avec les opérations en cours de la Banque*

3.4.1 Comme noté précédemment le portefeuille actif de la Banque au Niger comprend 9 projets dans les secteurs agricole, social, des transports, de l'eau et assainissement et dans le multi-secteur (projet d'appui à la décentralisation). L'amélioration la gestion des finances publiques aura des effets directs positifs à travers le renforcement de la stabilité macro-économique, l'affectation accrue de ressources dans ces secteurs et l'efficacité renforcée de la dépense publique (voir annexe technique 3).

3.5 *Avantages comparatifs de la Banque*

3.5.1 Comme indiqué précédemment, de nouveaux progrès dans le domaine de la gestion des finances publiques sont nécessaires pour que l'augmentation prochaine des ressources disponibles consécutive à la hausse de la production de pétrole et d'uranium et à la reprise de l'aide internationale puisse contribuer efficacement à stimuler la croissance et réduire davantage la pauvreté. Les autres PTF ayant fourni leur assistance intérimaire au PEF, l'appui de la Banque a une valeur ajoutée dans le sens où elle permettra au Gouvernement d'accroître les ressources budgétaires nécessaires en 2010 et 2011 pour contrer les effets négatifs des chocs exogènes en cours et consolider les réformes. La valeur ajoutée de la Banque peut être perçue également dans le fait que, l'intervention de la Banque basée sur les résultats du PEFA 2004/2008 et du PEMFAR II 2009 incite le Gouvernement à adopter un cadre de référence pour la réforme des finances publiques (validation des résultats du PEMFA II et adoption de son plan d'actions) et se focalise sur des domaines qui viennent renforcer ou compléter les champs d'intervention des autres PTF dans le cadre de la mise en œuvre du PEF (transparence et crédibilité du budget, gestion de la dépense incluant les marchés publics, intégrité de la gestion du Trésor public et contrôle externe des dépenses) (voir tableau 3).

3.6 *Application des principes de bonnes pratiques en matière de conditionnalités*

3.6.1 Les conditions du programme ont été conçues en conformité avec les principes de bonne pratique en matière de conditionnalités. Les sections précédentes ont permis de justifier l'appropriation et l'engagement du Gouvernement du Niger par rapport au programme (voir également la Lettre de Politique de Développement (Appendice I). Il en est de même pour les modalités et la programmation de l'appui qui sont cohérentes avec les besoins nationaux, la réalisation des objectifs du SDRP 2008-2012, ainsi que les intentions politiques exprimées par le Gouvernement du Niger dans la Lettre de politique de développement. Les travaux analytiques dans le cadre du PEMFAR et du CPAR et des plans d'action y relatifs ont été mis à contribution au cours du processus d'élaboration des mesures de réformes du PASDRP-I. Les conditions préalables et déclencheurs de tranches de décaissement des ressources ont été retenues en accord avec le Gouvernement du Niger. Elles sont pertinentes, précises, simples, réalisables et répondent à un cadre de résultats convenu avec le Gouvernement du Niger. Il convient de noter que le degré d'exigence de ces mesures a été conçu en tenant compte de la durée du programme et des limites au niveau des capacités de l'administration. Le nombre des conditions préalables aux décaissements du financement du FAD est réduit au stricte nécessaire conformément aux directives en la matière de la Banque.

3.7 *Application de la politique du groupe de la Banque relative aux emprunts non concessionnels.*

3.7.1 Le Niger est un pays pauvre bénéficiant de l'allègement intérimaire dans le cadre de l'IPTE renforcée. Conformément à la politique de la Banque, l'accord de don comportera donc une clause spécifique indiquant que le pays ne recevra pas de la Banque d'allègements intérimaires supplémentaires de sa dette, s'il contracte des dettes non concessionnelles au cours

de la période. En effet, pour que la dette extérieure du pays reste supportable, tous les nouveaux emprunts seront contractés à des conditions concessionnelles, avec un élément de don d'au moins 35 %.

IV. LE PROGRAMME PROPOSE

4.1 But et objectif spécifique du programme

4.1.1 Le PASDRP I a pour but ultime d'améliorer la gouvernance financière et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté de la SDRP 2008-2012. Compte tenu des ressources limitées de l'État, l'atteinte des objectifs de la SDRP dépend en grande partie de l'efficacité et de l'efficacéité de la gestion des finances publiques. Par conséquent, comme signalé précédemment, l'objectif spécifique du programme est d'améliorer la gestion des finances publiques.

4.2 Objectifs opérationnels et résultats attendus du programme

4.2.1 L'objectif spécifique précité sera difficile à atteindre à moyen et long terme sans un cadre d'orientation claire, une feuille de route de référence pour les réformes des finances publiques. Ainsi, le premier objectif opérationnel du programme est la validation des résultats du PEMFAR II et l'adoption de son plan d'action. **Le Gouvernement s'est engagé en 2011 à valider le PEMFAR-II et adopter son plan d'action. Les résultats (effets) attendus : (i) la gestion globale des finances publiques s'améliore : le nombre d'indicateur PEFA noté D et D+ en 2008 passe respectivement de 6 à 3 et de 7 à 4 à fin 2011. La validation du PEMFAR-II et l'adoption de son plan d'action constituent une condition de décaissement de la seconde tranche du prêt.**

4.2.2 Sur la base des conclusions des études récentes (PEMFAR I (2004) et II (2009), PEFA 2008), du plan d'action prioritaire du PEMFAR II (voir appendice VII), des résultats de la coordination avec les PTF et des défis clés du gouvernement, les trois autres objectifs opérationnels du programme sont : (i) améliorer la transparence et la crédibilité du budget ; (ii) améliorer la gestion des finances publiques incluant la gestion des marchés publics ; (iii) renforcer l'intégrité de la gestion du Trésor public et le contrôle externe des dépenses. Il convient de décrire ces trois objectifs ou composantes du programme.

COMPOSANTE 1 : AMELIORATION DE LA TRANSPARENCE ET DE LA CREDIBILITE DU BUDGET

Objectif opérationnel 1.1 : Améliorer la transparence du budget

4.2.3 **Contexte, actions récentes, défis.** La transparence dans les prévisions, la situation et l'exécution du budget doivent être renforcées et les risques budgétaires imputables aux entreprises publiques du secteur minier atténués en particulier au moment où le pays s'apprête à mobiliser d'importantes recettes minières et pétrolières. Au Niger, l'accès à l'information concernant le budget est limité. En effet, le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) a développé un site Web mais les informations budgétaires suivantes ne sont pas accessibles : (i) les projets de Loi de finances avant leur discussion au Parlement et les lois de finances votées ; (ii) les rapports d'exécution budgétaire en cours d'année ; (iii) les états financiers de fin d'année ; (iv) les rapports d'audit des organes de contrôle externes ainsi que (v) l'information concernant les ressources reçues par les unités de prestation de services primaires. Concernant les marchés publics, si l'Agence de régulation des marchés publics (ARMP) publie dans son journal les résultats de l'attribution des appels d'offre pour les marchés publics dépassant un certain seuil (qui varie entre 25 et 50 millions de FCFA en fonction de la nature du marché), il n'en est pas de même pour le code des marchés publics malgré l'existence du site Web de la Direction générale des marchés

publics (DGMP). Par ailleurs, dans le cadre de l'accroissement prévu des ressources publiques issues des industries extractives, le secteur minier a fait l'objet d'une revue fondée sur la méthodologie EITI++ de la Banque mondiale⁷ qui a conclu à la nécessité de renforcer la transparence dans la gestion du secteur et les opérations des entreprises publiques minières. Il est nécessaire de créer un site Web du Ministère des mines et de l'énergie (MME) où publier les comptes de ces entreprises. Cette faible performance en matière d'accès à l'information budgétaire et de surveillance des risques imputables aux autres entités du secteur publics est reflétée dans les diagnostics du PEFA 2008 (indicateur PI-9 (note D) et PI-10 (note C) (voir appendice VI). La correction de ces insuffisances constitue un défi pour le Gouvernement.

4.2.4 Mesures du programme. Le Gouvernement renforcera la transparence des prévisions, de la situation et de l'exécution du budget pour accroître ainsi l'accès du public et des groupes concernés aux informations budgétaires. Il entend pour ce faire en 2010 : (i) publier au maximum un mois après la fin de chaque trimestre la situation d'exécution budgétaire ; (ii) poster sur le site du MEF, le projet de Loi de Finance 2011 et le code des marchés publics. Par ailleurs en 2011, les dispositions seront également prises pour (iii) publier au maximum un mois après la fin de chaque trimestre la situation d'exécution budgétaire ; (iv) poster sur le site Web du MEF, le projet de Loi de Finance 2012 et le code des marchés publics; et (v) augmenter la transparence dans le secteur minier en créant un site web pour le Ministère des mines et de l'énergie (MME) et commencer à publier les comptes des entreprises publiques du secteur sur ce site.

4.2.5 Résultats (effets) attendus : (i) l'accès du public aux principales informations budgétaires est amélioré (voir indicateur cible PEFA-PI- 10 du cadre logique).

Objectif opérationnel 1.2 : Accroître la crédibilité du budget

4.2.6 Contexte, actions récentes, défis. La crédibilité du budget n'est pas assurée et ceci constitue une contrainte importante à la réalisation des objectifs de la SDRD 2008-2012. En effet, si la composition des dépenses exécutées est assez similaire à celle du budget voté (inférieure à 1% en moyenne sur la période 2004-2008), en revanche en termes de montant, la différence est significative (entre 12 et 23%). Pour les derniers exercices, cette différence s'explique dans un premier temps par une diminution des recettes réellement perçues puis par des dépenses réelles insuffisantes, au regard des dépenses prévues, dans les secteurs prioritaires, aussi bien au niveau des dépenses courantes que des dépenses d'investissement. Parallèlement à la mise en place des réformes visant à accroître sa capacité de prélèvement et d'absorption, il est important que le pays améliore ses capacités de planification tant au niveau des recettes que des dépenses afin que le budget puisse réellement être utilisé comme un instrument de politique économique. Ceci est d'autant plus important qu'une croissance soutenue des recettes pétrolières et minières est attendue et que ces recettes sont volatiles. Cette faible performance est reflétée dans les résultats diagnostic du PEFA 2008 (indicateur PI-1 (note C)) (voir Appendice VI). La correction de cette insuffisance de la gestion des finances publiques constitue un défi pour le Gouvernement.

4.2.7 Mesures du programme. Le Gouvernement renforcera la crédibilité du budget. Il s'engage par conséquent à (i) maintenir un programme de référence avec le FMI pour des réformes soutenues dans ce domaine et pour bénéficier de l'assistance des autres PTF et (ii) diminuer l'écart entre le budget voté et exécuté à moins à 6 %. *Le maintien d'un programme de référence avec le FMI est une condition préalable au décaissement de la seconde tranche du financement du FAD.*

⁷ The political economy of the mining sector in Niger, Jerome Chevalier, Mars 2009.

4.2.8 **Résultats (effets) attendus** : (i) la sixième revue du programme 2008-2011 soutenu par la FEC du FMI est jugée satisfaisante ; (ii) la crédibilité du budget est améliorée (voir indicateur cible PEFA PI-1 du cadre logique).

COMPOSANTE 2 : AMELIORATION DE LA GESTION DES DEPENSES PUBLIQUES

Objectif opérationnel 2.1 : Améliorer la gestion des investissements publics

4.2.9 **Contexte, actions récentes, défis**. Les dépenses publiques ont été identifiées comme un instrument important de lutte contre la pauvreté. En particulier, les dépenses publiques sont cruciales pour : i) le développement de l'infrastructure de base nécessaire à la croissance économique ; ii) le développement du capital humain ; iii) la fourniture de services de base aux populations pauvres ; iv) l'accélération du développement rural ; v) l'assistance directe aux populations pauvres et vulnérables et vi) l'amélioration du climat des affaires. Le plan d'actions prioritaires du PEMFAR-II avait identifié des domaines prioritaires de réformes à court et moyen terme incluant l'établissement d'un Comité d'investissement public afin d'améliorer le suivi et la coordination de la réalisation du programme d'investissements publics et d'accroître le taux de réalisation des investissements publics dans les secteurs prioritaires qui est de 59% en 2008. Le Comité d'investissement n'a pas été mise en place à ce jour. Il est important d'y remédier.

4.2.10 **Mesures du programme**. En vue de remédier à cette situation, le Gouvernement entend en 2011 (i) créer un Comité d'investissement public rattaché à la Primature et (ii) le rendre opérationnel.

4.2.11 **Résultats (effets) attendus** : (i) la gestion des investissements publics est améliorée (voir indicateurs cibles du cadre logique).

Objectif opérationnel 2.1 : Améliorer la gestion des marchés publics

4.2.12 **Contexte, actions récentes, défis**. Le gouvernement du Niger a mené en avril 2008 une revue du système gestion des marchés publics selon la méthodologie de l'OCDE dont les résultats ont été repris dans le cadre du PEMFAR-II. La revue menée en étroite collaboration avec l'ARMP, a permis de révéler un certain nombre de faiblesses du système. Ceci a permis de mettre à jour le plan d'action prioritaire du CPAR 2004. Si des progrès significatifs ont été accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action, d'importants défis restent à relever pour améliorer le système de passation des marchés en l'occurrence la rationalisation du cadre réglementaire et le renforcement des capacités des institutions en charge de la passation des marchés.

4.2.13 Au niveau du cadre réglementaire, le problème réside dans la non-conformité de certaines dispositions de l'actuel code des marchés publics aux normes internationales en général et aux directives de l'UEMOA en particulier. En effet, le Code des Marchés publics en application est porté par l'ordonnance N° 2008-06 du 21 février 2008, modifiant l'ordonnance N° 2002-007 du 18 septembre 2002. L'Ordonnance de 2008 améliore considérablement le système de passation des marchés publics. L'ordonnance impose aux autorités contractantes de nombreuses obligations visant à favoriser une meilleure transparence du système, notamment dans le domaine de la planification, de l'égalité de traitement des soumissionnaires, de publicité, d'une plus grande objectivité des opérations de qualification et d'évaluation. Cependant, pour être complet, le champ d'application devrait citer explicitement les délégations de service public. De même, bien que l'appel d'offres ouvert ait été consacré comme mode normal de passation des marchés, et les cas de recours aux autres méthodes encadrées, il subsiste encore des procédures de passation de marchés discriminatoires et non conformes aux bonnes pratiques internationales et aux Directives de l'UEMOA. Il s'agit de : l'appel d'offres national réservé uniquement aux entreprises

nigériennes, l'appel d'offres restreint et la consultation de fournisseurs en dessous d'un seuil fixé au dessus du seuil de passation de marchés.

4.2.14 Par ailleurs, en attendant l'opérationnalisation de la DGCOMP, la lettre circulaire N° 215 du 26 juillet 2007 du Premier Ministre confère la responsabilité du contrôle des marchés inférieurs à 300 millions FCFA aux Divisions de passation de marchés (DPM), le Contrôle financier exerçant son contrôle au stade d'approbation. Cette décision laisse aux autorités contractantes une marge de responsabilité importante dans la passation des marchés, qui n'est pas toujours en adéquation avec leurs capacités et les risques s'y rattachant. En effet, dans certains ministères, certaines DPM sont responsables de la passation de l'ensemble des marchés ou participent aux travaux des commissions d'évaluation et d'attribution. De même, les agents du Contrôle financier participent aux travaux de ces commissions. Dans une telle situation, la Direction du Contrôle Financier, confrontée à une insuffisance de ressources humaines, remplit difficilement ses attributions de base. Par exemple, les marchés inférieurs à 300 millions sont passés sans véritable contrôle. Par ailleurs, la législation n'encadre pas l'approbation, par l'autorité contractante de la proposition d'attribution de la commission d'évaluation des offres. Le Code ne codifie pas les cas de rejet de la proposition d'attribution de la commission d'évaluation des offres par l'autorité contractante, a ainsi toute latitude pour l'attribution définitive. Il est important que le code soit révisé et sa conformité avec les directives de l'UEMOA assurée.

4.2.15 Concernant les capacités institutionnelles, il n'existe pas encore de réelle stratégie de formation, ni de programmes établis à destination des différents acteurs. Les formations déjà exécutées par l'ARMP ont été réalisées dans un contexte où le nouveau système des marchés publics n'était pas encore en place, et visaient essentiellement l'information/sensibilisation et non le développement des capacités en marchés publics, proprement dit. Ces formations ne répondent plus au contexte actuel. L'absence de stratégies de développement des capacités constitue un risque réel pour l'efficacité et l'efficience de l'exécution d'une partie de la dépense publique. Ce risque est d'autant plus élevé que des responsabilités importantes ont été transférées aux autorités contractantes (contrôle a priori des marchés de moins de 300 millions exercé par le contrôle financier) et que les capacités des DPM ne sont pas prouvées. Un bon système de passation de marchés passe par un secteur public performant qui puisse exécuter les opérations de marchés sans biais, en observant toutes les règles de transparence, d'équité et d'économie requises, et un secteur privé capable d'accéder aux commandes publiques et de fournir des approvisionnements de qualité. De tels objectifs ne peuvent être atteints qu'à travers un système de formation permanent et régulièrement ajusté en fonction d'une évaluation régulière des performances. Il est important qu'une stratégie de renforcement des capacités soit mise en place après la révision du Code.

4.2.16 Mesures du programme: Conscient de cette situation, le Gouvernement entend mettre en œuvre les mesures suivantes : (i) adopter en 2010 un code des marchés publics révisé et conforme aux directives UEMOA ; (ii) adopter en 2011, le texte qui révisé le seuil d'approbation par les autorités contractantes de 300 millions de FCFA à 100 millions de FCFA ; (iii) Adopter en 2011 une stratégie globale de développement des capacités dans le domaine des marchés publics tenant compte des rôles et responsabilités des acteurs de la chaîne et définissant les besoins de formations, les modules appropriés et la formation des formateurs. L'adoption du code des marchés publics révisé et l'adoption de texte révisant le seuil d'approbation par les autorités contractantes constituent des conditions préalables au décaissement de la seconde du financement du FAD.

4.2.17 **Résultats (effets) attendus:** (i) Le cadre réglementaire de passation des marchés publics est amélioré et conforme aux normes de l'UEMOA (voir indicateurs cibles CPAR 1 du cadre logique); (ii) les capacités des acteurs publics et privés du système de passation des marchés sont

renforcées (voir indicateurs cibles CPAR 6 du cadre logique); (iii) l'attribution de contrats basés sur la libre concurrence est renforcée (voir indicateur cible ISC⁸ 5 du cadre logique).

COMPOSANTE 3 : RENFORCEMENT DE L'INTEGRITE DE LA GESTION DU TRESOR PUBLIC ET DU CONTROLE EXTERNE DE LA DEPENSE

4.2.18 Contexte, actions récentes, défis. Le Niger a un cadre légal et réglementaire complet et suffisant pour assurer l'intégrité de la gestion des ressources publiques et rendre compte de cette gestion. Ce cadre est aligné sur les directives de l'UEMOA⁹. La gestion du budget y est fondée sur le principe de séparation des tâches entre les ordonnateurs des dépenses et les comptables. Cependant, l'application de ces directives en matière de comptabilité des recettes et de dépenses et de gestion des ressources publiques fait défaut en liaison avec la non opérationnalisation des nouvelles structures du Trésor Public prévues dans le cadre du Plan d'action du PEMFAR-II (voir appendice VII) notamment : la Direction générale de la comptabilité publique et du Trésor (DGCPT), l'Agence centrale de la comptabilité et du Trésor (ACCT), la Paierie générale du Trésor (PGT) et la Régie général du Trésor (RGT). Cette faiblesse institutionnelle fait peser une lourde menace sur la gestion des finances de l'Etat. Cette faible performance est reflétée dans les résultats des diagnostics du PEFA 2008 (indicateur PI-22 : régularité et respect des délais pour les opérations de rapprochement des comptes (note D) ; PI-23 : disponibilité des informations sur les ressources reçues par les unités de prestation de services primaires (note C) ; PI-24 : qualité des délais des rapports d'exécution budgétaire produits en cours d'année (note D+) (voir appendice VI). Par ailleurs, s'il y a eu des progrès au niveau du contrôle interne (voir Appendice V), le contrôle externe est limité par le non établissement et opérationnalisation de la Cour des comptes et la non assurance de son indépendance par rapport à la Cour suprême. En effet, bien que la Cour des comptes ait été créée par une loi pour remplacer la Chambre des comptes, elle n'est pas encore opérationnelle. Ainsi selon l'enquête PEFA en 2008, les vérifications des comptes réelles portaient sur moins de 75% des opérations réelles et le retard excessif de ces vérifications du fait du manque de personnels qualifiés en réduisait considérablement la portée. La dernière loi de règlement date de 2006. Ces faibles performances sont reflétées dans les résultats des diagnostics du PEFA 2008 (indicateur PI-26 : étendue nature et suivi de la vérification externe (note D). La correction de ces insuffisances constitue un défi pour le Gouvernement.

4.2.19 Mesures du programme. Le Gouvernement s'est engagé à renforcer l'intégrité de la gestion des finances publiques: (i) opérationnaliser en 2010 les nouvelles structures précitées du Trésor public; (ii) assurer en 2010 l'indépendance de la Cour des comptes vis-à-vis de la Cour Suprême ; (iii) et assurer en 2011 l'opérationnalisation (recrutement de magistrats selon la loi et fonctionnement) de la Cour des comptes. *La finalisation de la mise en place des nouvelles structures de recouvrement de la DGCPT de la première tranche du financement du FAD. L'établissement d'une Cour des comptes indépendante et nomination de magistrats affectés à cette Cour constituent une condition de décaissement de la seconde tranche du financement du FAD.*

4.2.20 Résultats (effets) attendus : (i) L'intégrité des comptes est renforcée en 2011 (voir indicateurs cibles PEFA IP-22 à 24 du cadre logique) ; (ii) le contrôle externe est renforcé (voir indicateur cible PEFA PI-26 en 2011 et indicateur cible ICS 6 en 2011).

⁸ Les indicateurs ICS sont des indicateurs de bonne gouvernance propre à la Banque.

⁹ Le système de gestion des finances publiques au Niger est encadré par les directives et règlements pertinents de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) et repose sur un cadre légal et réglementaire complet qui s'articule autour de i) la Constitution du 9 août 1999, ii) la loi organique relative aux lois de finances (LORLF), loi N° 2003-11 du 1er avril 2003, iii) du règlement général de comptabilité publique (RGCP), décret N° 2002-196/PRN/MEF du 26 juillet 2002 et iv) du décret N° 2002-197/PRN/MEF du 26 juillet 2002 relatif à la classification budgétaire

4.3 Besoins de financement du programme et arrangements financiers

4.3.1 La mise à jour des informations pour 2010-2011 sur le cadrage macroéconomique et du besoin de financement a été réalisée sur la base des informations recueillies par la mission de réévaluation auprès du FMI et du Gouvernement du Niger. Selon les projections du FMI, le besoin de financement se situerait à 260,7 milliards de F CFA en 2010 et à 266,9 en 2011 en raison principalement des effets de la crise alimentaire et de la poursuite des chantiers d'infrastructures publiques (transport, électricité et irrigation). Les financements identifiés permettent de boucler le financement du budget sans un écart résiduel. En 2010, la Banque mondiale et l'Union européenne contribueront au financement des besoins respectivement pour 21,2 milliard FCFA et 13,8 milliards FCFA. L'apport du FAD d'un montant de 28 millions d'UC, soit l'équivalent de 22 milliards FCFA servira à la couverture des besoins de financement à concurrence de 18,2 millions d'UC (14,4 milliards FCFA) en 2010 (soit 5,5% des besoins de financement) et de 9,8 millions d'UC (7,75 milliards FCFA), soit environ 3% des besoins de financement pour 2011.

Tableau 3 : Besoins et sources de financement 2010-11 (En milliards de FCFA)

	2010	2011
Recettes hors dons	393,6	432,9
Dépenses et prêts nets	639,3	684,8
Dépenses courantes	363,1	354,5
<i>Dont : Transferts</i>	<i>150,1</i>	<i>100,7</i>
Dépenses en capital	276,2	330,3
Solde global dons exclus (base engagement)	-245,7	-251,9
Variation des arriérés	-15,00	-15,00
Déficit global (base caisse)	-260,7	-266,9
Financement		
Financement interne	22,6	3,9
Financement extérieur (hors FAD)	223,7	255,2
Union européenne	13,8	na
Banque mondiale	21,2	na
FMI	4,8	na
Autres PTF	183,9	na
Gap de financement hors FAD	14,4	7,7
Financement FAD		
<i>Dons budgétaires</i>	<i>3,162</i>	<i>0,00</i>
<i>Prêts budgétaires</i>	<i>11,225</i>	<i>7,7</i>
Financement à rechercher	0,00	0,00

Source : FMI et MEF/DGE ; na : à déterminer

4.4 Bénéficiaires du programme

4.4.1 Vues les ressources limitées de l'Etat nigérien, l'atteinte des objectifs de la stratégie accélérée de réduction de la pauvreté (SDRP) 2008-2012 dépendra, en partie, de l'amélioration de la gouvernance financière auquel contribue le programme. La population nigérienne dans son ensemble bénéficiera des impacts de ce programme. Au niveau des effets du programme (amélioration de la transparence et crédibilité du budget, renforcement de l'intégrité des comptes et du contrôle externe des dépenses et amélioration de la gestion des dépenses publiques), la population et le secteur privé (amélioration du climat des affaires) seront les bénéficiaires. Au niveau des produits, le programme renforcera directement les institutions telles que le Ministère des finances (Direction Générale de la comptabilité publique et du Trésor, la Direction Général des marchés publics (DGMP) et l'Agence de régulation des marchés publics (AMRP), les acteurs du système de passation des marchés publics y compris le secteur privé, la Cour des comptes et indirectement l'UEMOA.

4.5 Impacts sur le genre

4.5.1 L'amélioration de la gestion des ressources publiques recherchée à travers cet appui budgétaire permettra d'appuyer la mise en œuvre de la PASDRP, notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, des transports et des infrastructures de base. L'amélioration des services publics de base qui suivra bénéficiera en premier lieu aux femmes et les filles qui constituent la majorité de la population (52%). Les femmes sont présentes dans les institutions renforcées le programme, notamment le Ministère des finances (Direction Générale de la comptabilité publique et du Trésor, la Direction Général des marchés publics (DGMP) et l'Agence de régulation des marchés publics (AMRP) et font partie des acteurs (privés et publics) du système de passation des marchés publics. Elles bénéficieront des formations prévues pour les acteurs du système de passation des marchés publics. Le programme contribuera donc à remédier aux disparités de genre dans l'accès aux services publics et au renforcement des capacités des femmes dans le domaine budgétaire et des finances publiques. Il vient amplifier les effets du projet de renforcement des capacités en matière de genre (PREG clôturé en 2009), qui avait permis de hausser l'efficacité de politiques et programmes publics dans ce domaine à des niveaux très opérationnels (concrétisé par la présentation d'un Code de la Famille très novateur en matière de droit des femmes).

4.6 Impact social

4.6.1 L'amélioration de la gestion des ressources publiques recherchée à travers cet appui budgétaire permettra d'appuyer la mise en œuvre de la PASDRP, notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, des transports et des infrastructures de base. Ce programme qui améliore la gouvernance financière et l'allocation des ressources dans ces secteurs aura des impacts indirects positifs sur la population nigérienne. Le programme est classé dans la catégorie sociale III. Il n'entraîne pas de déplacements de population.

4.7 Impacts sur l'environnement

4.7.1 Le but du PASDRP-I est l'amélioration de la gouvernance financière. C'est un programme d'appui budgétaire général. A ce titre, il est classé dans la catégorie environnementale III. Aucun impact environnemental négatif n'est attendu dès lors du programme.

4.8 Impacts sur le changement climatique

4.8.1 Le but du PASDRP-I est l'amélioration de la gouvernance financière. C'est un programme d'appui budgétaire général. Aucun impact sur le changement climatique n'est attendu par conséquent du programme.

5. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION

5.1 Dispositions relatives à la mise en œuvre

5.1.1 **Mécanismes de mise en œuvre** : Le MEF est l'agence d'exécution du programme. En tant que leader du cadre de concertation, le MEF aura la responsabilité du pilotage et du suivi technique de la mise en œuvre des mesures et des réformes spécifiques retenues dans le cadre du PASDRP-I. Le Comité de Pilotage créé dans le cadre de l'Accord de Concertation entre le Gouvernement du Niger et les PTF pour l'amélioration de la GFP, présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances, a pour rôle de valider l'état de mise en œuvre du Plan d'Action Prioritaire (PAP) sur la gestion des finances publiques de l'année n et l'adoption de la programmation de l'année n+1. La composition de ce comité de pilotage est définie dans le document portant création du cadre de concertation. Le suivi technique et les orientations définies

par le Comité de pilotage sont assurés par un comité technique chargé de préparer les travaux du Comité de Pilotage et présidé par le CCE du MEF. *L'extension au programme du mandat du Comité technique de pilotage du cadre de concertation pour la gestion des finances publiques sera une condition de décaissement de la première tranche du financement du FAD.*

5.1.2 Décaissements : Le financement proposé dans le cadre du programme est de 28 millions d'UC dont 4,03 millions sous forme de don et 23,97 millions d'UC sous forme de prêt. Les ressources du don seront décaissées en une seule tranche de 4,03 millions d'UC en 2010 et celles du prêt en deux tranches de 14,18 millions d'UC et de 9,79 millions d'UC respectivement en 2010 et 2011. Le décaissement d'un montant de 18,21 millions d'UC en 2010 se justifie par les importants besoins de financement au titre de 2010 causés entre autres par la crise alimentaire et les inondations. La première tranche (100% du montant de don et 59% du montant de prêt) sera libérée après la mise en vigueur du Protocole d'Accord de Don et de l'accord de prêt ainsi qu'après la satisfaction des conditions préalables y afférentes (voir section 6). Le déblocage de la seconde tranche du prêt se fera après i) la réalisation des conditions spécifiques prévues et ii) la revue satisfaisante de l'exécution du Programme (voir section 6). Un compte spécial du prêt et du don sera ouvert auprès de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO-Direction Nationale du Niger) dans lequel les ressources seront versées avant d'être transférées sur le compte du Trésor aux fins d'utilisation au titre du Budget. Ce compte sera tenu conformément à la législation nationale et dans le respect des pratiques comptables admises sur le plan international. *L'ouverture du Compte spécial est une condition préalable au décaissement de la première tranche du financement du FAD.*

5.1.3 Acquisitions: Le Programme étant un appui budgétaire général, sa mise en œuvre ne soulève pas de questions directes d'acquisition de biens et services.

5.1.4 Audit À la fin du Programme, un audit du compte sera effectué par la Cour des Comptes qui assure le contrôle de l'exécution budgétaire, ou à défaut par un cabinet externe conformément à des TDR jugés acceptables par le Groupe de la Banque. L'auditeur (Cour des Comptes ou auditeur indépendant) devra préparer un rapport commun au don et au prêt finançant le Programme et portant sur la qualité de la tenue comptable, l'utilisation du compte et la bonne réalisation du Programme (audit de la performance). Il identifiera les insuffisances ou carences et proposera des mesures correctives. Les rapports d'audit seront communiqués à la Banque au plus tard six mois après la clôture de l'exercice fiscal. Par ailleurs dans le cadre du Comité de Pilotage du cadre de concertation, il est prévu une concertation des partenaires sur l'audit et l'évaluation des programmes. La Banque harmonisera les TDR de l'audit avec ceux des autres partenaires.

5.2 Dispositions relatives au suivi-évaluation

5.2.1 La matrice du cadre logique et celle des mesures seront les éléments de référence pour le suivi de la mise en œuvre du programme et l'évaluation des résultats. Le MEF, à travers le Comité Technique, aura la responsabilité de rassembler et de communiquer à la Banque toutes les informations nécessaires au suivi du programme d'appui budgétaire proposé tels que (i) les rapports de la revue FEC du FMI sur la viabilité du cadre macro-économique, sur la mise en œuvre des réformes de la GFP et sur l'exécution budgétaire; (ii) les rapports annuels sur la mise en œuvre de la SDRP ; et (iii) tout autre document nécessaire pour le suivi de la mise en œuvre du programme. Par ailleurs, le FAD suivra la mise en œuvre du programme, grâce aux missions de supervision et aux revues conjointes annuelles des PTFs en vue d'évaluer les performances en termes : (i) d'exécution des Plans d'Action du PEMFAR et du CPAR ; (ii) d'exécution du budget général et des budgets-programmes des secteurs prioritaires de la SDRP.

6. DOCUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITE LEGALE

6.1 Documents juridiques

6.1.1 Les documents juridiques utilisés dans le cadre du programme proposé sont : i) un protocole d'accord de don ; et ii) un accord de prêt. Les parties à ces accords sont le Fonds africain de développement et la République du Niger.

6.2 Conditions préalables à l'intervention de la Banque

6.2.1 Les ressources du don seront décaissées en une seule tranche et celles du prêt en deux tranches après satisfaction par l'emprunteur des conditions ci-après :

A. Conditions préalables à l'entrée en vigueur des protocoles d'accords du don et du prêt

- (1) L'entrée en vigueur du don est subordonnée à sa signature par le donataire et le FAD.
- (2) L'entrée en vigueur du prêt est subordonnée à la satisfaction par l'emprunteur des conditions stipulées à la Section 12.01 des *Conditions Générales applicables aux Accords de Prêts et aux Accords de Garantie du Fonds Africain de Développement*.

B. Conditions préalables au décaissement de la première tranche (don et prêt)

6.2.2 Outre l'entrée en vigueur de l'accord de prêt et de don, le décaissement de la tranche unique du don (4,03 millions UC) et de la première tranche du prêt (14,17 millions UC) est subordonné à la satisfaction par l'emprunteur des conditions spécifiques suivantes:

- i) Fournir la preuve de l'ouverture d'un compte spécial auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO–Direction nationale du Niger) destiné à recevoir les ressources du FAD, au titre du PASDRP I (paragraphe 5.1.2) ;
- ii) Fournir la preuve de l'extension au Programme du mandat du Comité technique de pilotage du cadre de la concertation sur la gestion des finances publiques (paragraphe 5.1.1)
 - *Preuve requise : Arrêté étendant le mandat du Comité*
- iii) Fournir la preuve de la finalisation de la mise en place des structures de la DGTCP chargées du recouvrement ; (paragraphe 4.2.11)
 - *Preuve requise : Arrêté du MEF créant les structures de recouvrement de la DGTCP*

C. Conditions préalables au décaissement de la seconde tranche (prêt):

6.2.3 Le décaissement de la seconde tranche du prêt d'un montant de 9,8 millions d'UC sera subordonné à la revue satisfaisante du Programme par le FAD et par la fourniture par l'Emprunteur, à la satisfaction du Fonds, de la preuve de la réalisation des conditions spécifiques ci-après :

- i) Le maintien d'un programme de référence avec le FMI (paragraphe 4.2.1) ;
 - *Preuve requise : communiqué de presse du FMI satisfaisant après la sixième revue du programme*
- ii) La validation du rapport PEMFAR 2 et l'adoption de son plan d'action (paragraphe 4.2.2);

- *Preuve requise : Arrêté du MEF validant le rapport et adoptant le plan d'action*
- iii) L'adoption du texte révisant le seuil d'approbation par les autorités contractes de 300 millions de FCFA à 100 millions de FCFA (paragraphe 4.2.8)
 - *Preuve requise : Arrêté du MEF révisant le seuil d'approbation par les autorités contractes à 100 millions de FCFA*
- (iv) L'adoption d'un texte créant l'indépendance de la Cour des comptes par rapport à la Cour Suprême du Niger et nomination de magistrats affectés à cette Cour (paragraphe 4.2.11)
 - *Preuves requises : Vote d'une loi créant la Cour des comptes indépendante de la Cour Suprême*
- (v) Fournir la preuve de l'adoption d'un Code des marchés publics révisé et conforme aux directives UEMOA (paragraphe 4.2.8)
 - *Preuves requises : Code des marchés publics révisé et décret d'adoption du Code*

D. Engagement

Le Gouvernement s'engage à ne pas contracter de dettes non concessionnelles au cours de la période du programme.

6.3 Respect des politiques du Groupe de la Banque

6.3.1 Les politiques, directives et principes directeurs de la Banque jugés applicables ou directement pertinents pour la préparation du PASDR-I sont : i) les directives relatives aux prêts/dons d'appui au budget de développement (BAD 2004) ; (ii) les règles relatives à l'élaboration des rapports d'évaluation et format annoté (août 2008) ; et (iii) la politique de la Banque en matière de dette non concessionnelle (2008). Aucune exception n'est demandée dans le cadre de ce programme.

7. GESTION DES RISQUES

7.1 Les pré-requis généraux et techniques pour utiliser l'appui budgétaire général comme modalité de l'aide dans le cadre de ce programme ayant été jugés globalement satisfaits (voir tableau 2) la mise en œuvre et l'atteinte des effets du PASDR-I sont assujettis à un risque majeur : la vulnérabilité du pays aux chocs exogènes négatifs (crise alimentaire, baisse drastique des cours des principaux matières premières exportés). On distingue trois mesures d'atténuation : (i) réservation par le Gouvernement de ressources budgétaires affectées à la sécurité alimentaire ; (ii) réformes structurelles favorisant la diversification de l'économie et (iii) le fait que les données récentes disponibles indiquent que les cours de l'Uranium (principale richesse du pays) ne sont pas susceptibles de connaître une baisse drastique à court terme et qu'ils existent de bonnes perspectives à moyen et long terme pour ce produit du fait de l'intérêt grandissant pour l'énergie nucléaire et de la demande de pays comme la Chine (Voir annexe technique 1).

8. RECOMMANDATIONS

8.1 Il est recommandé au Conseil d'administration d'approuver sur les ressources du FAD un prêt d'un montant de 23,97 millions d'UC et un don d'un montant de 4,03 millions d'UC en faveur du Gouvernement du Niger en vue du financement du Programme d'Appui à la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (PASDRP-I) sous réserve de la satisfaction des conditions stipulées dans le présent rapport.

APPENDICE I
LETTRE DE POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

A Monsieur Donald Kaberuka
Président de la Banque africaine de développement
Agence Temporaire de Relocalisation (ATR) – Tunis – Tunisie

Objet : Lettre de Politique de Développement 2010-2012

Monsieur le Président,

1. J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la Lettre de Politique de Développement (LPD) convenue dans le cadre du nouveau programme d'appui budgétaire entre le Niger et la Banque Africaine de Développement (BAD) et le Fonds Africain de Développement (FAD), ci-dessous BAD, et au titre du financement sur les ressources FAD du Programme d'Appui à la Stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté (PASDRP-I)
2. La LDP ci-jointe décrit les évolutions économiques récentes, les perspectives économiques pour 2009 et pour 2010, et les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des réformes structurelles. Elle décrit également les principaux objectifs de notre programme d'ici à la fin 2010.
3. L'économie du Niger a été globalement épargnée par les turbulences économiques mondiales. Cependant, certaines informations préliminaires indiquent un certain ralentissement de l'activité touristique et un tassement des envois de fonds des migrants. Les canaux possibles de transmission de la crise mondiale continuent de faire l'objet d'une surveillance particulière de notre part. Par ailleurs, les changements intervenus dans l'environnement économique du Niger nous ont amenés à réviser notre cadre macro-économique. Au courant de l'année 2010 plusieurs chocs ont touchés l'économie du Niger dont la réduction de financement extérieur suite à la crise politique qui a débuté en 2009 ; une crise alimentaire suite à la mauvaise performance du secteur agricole en 2009/2010 ; et des inondations qui ont touché le Niger au mois d'août 2010. La mise en œuvre satisfaisante du plan de soutiens aux populations vulnérables a mitigé l'impact de la crise sur la population. Les perspectives d'une amélioration de la performance du secteur agricole et la reprise graduelle du financement extérieur donnent des perspectives économiques favorables pour 2010 et 2011. La revue du programme de référence du FMI a été globalement favorable.
4. Le gouvernement estime que les politiques énoncées dans la LDP ci-joint sont propres à assurer la réalisation des objectifs de son programme et prendra toutes autres mesures nécessaires à cette fin.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Mamame Malam Annou
Ministre de l'économie et des finances

La présente Lettre de Politique de développement décrit les progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques macroéconomiques et structurelles et présente nos principaux objectifs de politique économique durant la période 2010-2012. L'objectif global de notre programme de réforme est de promouvoir une croissance forte et durable et d'accélérer la réduction de la pauvreté.

I. CADRE ÉCONOMIQUE EN 2009

La crise économique mondiale n'a pas eu jusqu'à présent d'impact significatif sur la performance économique du Niger. Malgré un certain ralentissement de l'activité touristique et un tassement des envois de fonds des migrants, l'économie nigérienne a été globalement épargnée par les turbulences économiques mondiales. Le ralentissement de la croissance globale attendue à 1 pourcent en 2009 masque les évolutions divergentes du secteur agricole, fortement tributaire de la situation pluviométrique, et du secteur non-agricole, dont le rythme d'expansion devrait atteindre 5,3 pourcent en 2009. Les secteurs des mines, des télécommunications et du bâtiment demeurent les principaux moteurs de l'activité économique.

Le déficit du compte courant de la balance des paiements devrait continuer de se creuser sous l'effet de l'accroissement des importations liées aux projets pétroliers et miniers. Ces importations ont décuplé depuis 2007 et devraient atteindre 11 pourcent du PIB en 2009, largement financées par l'accroissement des flux d'investissement direct étranger. Le creusement du déficit du compte courant masque la bonne tenue des exportations, notamment d'uranium et de produits agricoles, et le repli des importations de produits pétroliers et alimentaires, en liaison avec la baisse des prix mondiaux. Le déficit global de la balance des paiements ne devrait se creuser que légèrement, malgré l'utilisation d'une grande partie du bonus de signature reçu en 2008 pour financer l'investissement public.

L'accroissement des crédits intérieurs continue de tirer la croissance de la masse monétaire. L'augmentation attendue, au cours du deuxième semestre, des créances nettes du système bancaire sur le gouvernement devrait accentuer cette tendance. La forte croissance des crédits à l'économie bénéficie principalement aux secteurs des mines, du pétrole, des transports, des télécommunications, des bâtiments et travaux publics et du commerce.

Après un pic en 2008, l'inflation poursuit sa décrue en 2009. Le ralentissement de la hausse des prix reflète le reflux des prix internationaux des produits alimentaires et pétroliers depuis la fin 2008 et les excellents résultats de la campagne agricole 2008/09.

Les évolutions des recettes et des dépenses enregistrées en début de l'année ont conduit à réviser à la baisse l'objectif de déficit public pour 2009. Les prévisions de financement ont également été revues pour tenir compte d'une part du non versement par certains partenaires des appuis budgétaires prévus dans la Loi des Finances, et d'autre part de la rétrocession par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) de la contre-valeur en francs CFA de l'allocation générale de droits de tirage spéciaux et de l'émission obligataire effectuée au quatrième trimestre. Le gouvernement a utilisé une partie de cette allocation pour apurer partiellement ses arriérés au titre des avances statutaires consolidées auprès de la Banque Centrale. Les autorités ont continué à adapter le rythme d'exécution des dépenses aux ressources mobilisées.

II. CADRE MACROÉCONOMIQUE EN 2010 ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Cadre macroéconomique

Conjuguée au retour de la croissance agricole à sa tendance, la poursuite du dynamisme des secteurs des télécommunications et des transports et l'accroissement attendu de la production d'uranium devraient permettre à l'économie nigérienne de croître d'environ 5 pourcent en 2010. Le déficit du compte courant de la balance des paiements devrait se maintenir autour de 22 pourcent du PIB, traduisant la progression attendue des exportations d'uranium et le rythme toujours soutenu des importations liées aux projets miniers et pétroliers. Après plusieurs années de forte expansion, le crédit à l'économie devrait croître en ligne avec l'activité économique, entraînant un léger ralentissement de la croissance de la masse monétaire. Sous l'hypothèse d'une campagne agricole moyenne et en l'absence d'une nouvelle hausse du prix international des produits alimentaires et pétroliers, la hausse des prix devrait être limitée à 2 pourcent.

Loi de finances 2010

Le volet dépenses de la Loi des Finances pour 2010 met l'accent sur l'intégration dans la fonction publique de 8,000 contractuels dans les secteurs de l'éducation et la santé, la poursuite des programmes d'investissement dans les secteurs sociaux et les infrastructures, le financement d'activités d'appui au secteur privé, ainsi que la participation de l'État à l'exploitation du gisement pétrolier d'Agadem (y compris la finalisation de la construction de la raffinerie de Zinder et la construction d'un pipeline reliant le gisement à la raffinerie) et à la restructuration du système bancaire. L'accroissement attendu des recettes fiscales, reflétant le renforcement de l'efficacité des administrations fiscale et douanière et le dynamisme du secteur non-agricole, devrait permettre une amélioration du solde budgétaire de base d'environ 1,3 point de PIB.

Le financement du budget 2010 repose sur l'hypothèse d'une reprise de l'aide budgétaire extérieure. Néanmoins, au regard des incertitudes pesant sur les appuis budgétaires extérieurs, le gouvernement bouclera le besoin de financement qui pourrait en résulter (35 milliards de francs CFA) par un gel des crédits soumis à régulation à hauteur de 20 milliards de francs CFA. Les dépenses d'investissements financées sur ressources propres en constitueraient la majorité par le biais du mécanisme de régulation. Le solde serait comblé par un recours accru au financement intérieur.

III. RÉFORMES STRUCTURELLES

A. Réformes de la gestion financière publique

En matière de réformes de la gestion financière publique, le gouvernement entend mettre l'accent sur le renforcement des procédures budgétaires, la modernisation des régies financières et l'amélioration de la gestion de la dette publique et des ressources minières et pétrolières. L'objectif de ces réformes est de permettre au gouvernement de financer ses priorités de manière efficiente, transparente et soutenable.

Préparation du budget

D'importants progrès ont été réalisés dans la préparation d'un cadre global des dépenses à moyen terme. Ces travaux, qui ont bénéficié de l'assistance technique du Fonds monétaire international, ont permis d'élaborer un document de stratégie budgétaire pour les trois prochaines années qui a servi de base aux discussions budgétaires au titre de l'exercice 2010. La méthodologie pour la préparation des cadres de dépenses sectoriels harmonisés est également en cours d'élaboration. Plus généralement, les textes régissant le processus de préparation du budget seront révisés conformément aux échéances fixées, afin d'en assurer la cohérence avec les nouvelles directives communautaires de l'UEMOA.

Exécution du budget

La gestion rigoureuse des engagements a permis d'ajuster le rythme de l'exécution du budget au non versement par certains partenaires des appuis budgétaires prévus dans la Loi des Finances. L'exécution du budget reste cependant affectée par le chevauchement des exercices budgétaires. D'importants efforts ont été fournis pour rattraper le retard pris dans la préparation des lois de règlements depuis 1997, retards désormais quasiment résorbés puisque le dernier projet de Loi de règlement déposé concerne l'exercice 2007. La lenteur de la remontée des informations sur l'exécution des dépenses sur crédits délégués, du fait du traitement manuel de ces informations dans l'attente de l'informatisation des centres des sous-ordonnements (CSO) et l'apurement tardif des comptes d'attente du Trésor créent des obstacles supplémentaires à la clôture des comptes administratifs et de gestion dans les délais réglementaires. Bien que l'informatisation des CSO demeure une priorité du gouvernement en matière de renforcement de la gestion financière publique, les difficultés techniques inhérentes à sa finalisation et les délais requis pour la passation des marchés ne permettent pas de l'envisager avant la fin-2010. Ces réformes seront aussi poursuivies en 2011. Dans la droite ligne de sa politique d'amélioration de l'exécution budgétaire à court terme, le gouvernement s'engage à limiter strictement l'utilisation des procédures accélérées de dépenses aux cas prévus dans la réglementation et à apurer les comptes d'attente à la fin de chaque trimestre à compter de fin décembre 2009.

Suivi et contrôle de dépenses

La nomenclature budgétaire permet un bon suivi des dépenses de réduction de la pauvreté au niveau de l'engagement et de l'ordonnement. L'interface budget-Trésor est quasiment achevée pour les dépenses exécutées au niveau central, et la finalisation de l'informatisation des CSO devrait permettre d'étendre le suivi des dépenses aux crédits délégués. Afin de continuer d'assurer le bon suivi des dépenses de la réduction de la pauvreté, le gouvernement réaffirme son engagement à assurer une large diffusion de l'exécution trimestrielle de ces dépenses au niveau de l'engagement, et d'y ajouter les phases de prise en charge et de paiement une fois l'informatisation des CSO achevée. Le rôle du contrôle financier dans l'exécution budgétaire a été renforcé afin d'améliorer l'efficacité des contrôles internes.

Réformes des régies financières

La Direction Générale des Impôts s'est engagée dans un important processus de réforme, visant à améliorer sa maîtrise de l'assiette fiscale, réduire l'incivisme fiscal, consolider et poursuivre la modernisation du système fiscal, et en renforcer l'efficacité. Ces efforts se sont traduits par une augmentation significative des déclarations spontanées, une amélioration du rendement du contrôle fiscal, et, in fine, par un net accroissement des recettes. Le Plan d'action pour les trois années à venir, actuellement en cours de validation, identifie les investissements nécessaires à l'approfondissement des réformes.

La Direction Générale des Douanes (DGD) a actualisé son plan d'actions pour la période 2009-11, en étroite collaboration avec l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD). Ce plan met notamment l'accent sur la modernisation du contrôle douanier par la facilitation des échanges, l'utilisation de scanners, l'analyse des risques et sur une meilleure maîtrise des flux de marchandises. Pour ce faire, la DGD prévoit de finaliser l'interconnexion des principaux bureaux de douanes du pays avec le site central, ainsi qu'avec les services des douanes du Bénin avant la fin de l'année 2009. En outre, l'utilisation de l'ensemble des fonctionnalités de Sydonia permettra une meilleure maîtrise des opérations à risque, et, de ce fait, un meilleur ciblage des contrôles douaniers. Les exonérations des importations liées aux projets pétroliers et miniers ainsi que celles accordées dans le cadre du code des investissements et autres conventions continueront de faire l'objet d'un suivi rapproché. Enfin, le renforcement de la collaboration avec la société

d'inspection avant embarquement et le passage du système à l'inspection à destination devraient permettre d'améliorer la qualité des informations contenues dans le fichier des valeurs.

Au vu de leur importance cruciale pour la poursuite de l'amélioration de l'efficacité du système fiscal et douanier, le financement de ces plans d'actions est un axe prioritaire de la réforme de la gestion financière publique.

Gestion de la dette publique

Le renforcement de la capacité de gestion de la dette publique est un élément clé pour permettre au Niger de réaliser les investissements nécessaires à l'accélération de son développement tout en préservant la soutenabilité de sa situation budgétaire et la viabilité de sa dette publique. La préparation d'une analyse de la soutenabilité de la dette et d'une stratégie d'endettement pour les trois années à venir sont des étapes importantes dans la mise en œuvre des nouvelles dispositions communautaires sur les lois de finances.

Pour lui permettre de jouer pleinement son rôle, le système de gestion de la dette publique sera renforcé sur trois aspects clés. Premièrement, le gouvernement s'engage à respecter strictement la disposition selon laquelle le Ministre de l'Économie et des Finances est seul habilité à signer des accords engageant la responsabilité financière de l'État. Deuxièmement, afin d'assurer que l'impact de tout nouvel endettement sur la soutenabilité de la dette publique soit dûment pris en compte, le Comité National de Gestion de la Dette Publique (CNGDP) sera saisi de tout projet d'emprunt intérieur ou extérieur et de demande de garanties publiques. Conformément aux dispositions en vigueur, le CNGDP rendra un avis motivé sur tout projet d'emprunt, tenant compte notamment de l'intérêt de l'emprunt pour le pays, de l'impact du nouvel endettement sur le service et la viabilité de la dette publique, et de sa compatibilité avec la stratégie d'endettement public. Troisièmement, en cohérence avec la modification récente de la politique du Fonds monétaire international en matière de limites de la dette publique, les prérogatives du CNGDP seront étendues à l'ensemble des entreprises, établissements et offices publics. Le gouvernement du Niger sollicite l'assistance technique du Fonds monétaire international pour accompagner ce processus de réformes.

Gestion des ressources minières et pétrolières

Le gouvernement réaffirme son attachement à la transparence de la gestion de ses ressources minières et pétrolières, gage de leur utilisation optimale. Des progrès importants ont été réalisés dans le processus de validation de l'adhésion du Niger à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE). Le rapport effectuant la réconciliation des revenus miniers et pétroliers pour les années 2005 et 2006 est achevé, et conclut à la cohérence globale des recettes versées par les compagnies minières et pétrolières et des revenus déclarés par le gouvernement. Le rapport a été validé par le Comité de concertation en octobre 2009 et publié dans un important journal de la place en novembre 2009. Cette étape-clé du processus permettra d'envisager la validation de la candidature du Niger à l'ITIE courant 1er trimestre 2010. En parallèle, les préparatifs du rapport de réconciliation des revenus versés et reçus en 2007 et 2008 ont été lancés, et le rapport devrait être validé au niveau national avant la fin-mars 2010. De plus, afin d'assurer l'exhaustivité du suivi des revenus issus de la participation de l'État dans les secteurs minier et pétrolier, les comptes certifiés de la Société du Patrimoine des Mines du Niger et de Niger pétrole seront annexés chaque année au projet de loi de finances transmis à l'Assemblée nationale.

Le développement des secteurs pétrolier et minier requiert un important effort financier de l'État. Conformément à son attachement à la transparence de sa gestion financière, le gouvernement s'engage à retracer l'ensemble des engagements financiers découlant de sa participation au développement de ces secteurs dans sa programmation budgétaire à moyen terme. Pour en renforcer la planification stratégique, un rapport présentant le plan d'investissement de l'État dans ces secteurs et son mode de financement sera préparé avant la fin du premier semestre 2010.

B. Réforme du secteur financier

La réforme du secteur financier va être accélérée afin qu'il puisse pleinement soutenir la croissance économique. A court terme, son objectif majeur est de permettre aux banques de répondre à la demande de crédit liée au boom des secteurs minier et pétrolier, sans que cela ne nuise à la qualité de ses actifs.

Renforcement du bilan des banques

Trois des dix banques du Niger respectent déjà l'exigence d'un capital minimum de 5 milliards de francs CFA fixée par la commission bancaire régionale. La plupart des sept autres banques commerciales ont procédé à une levée de capital pour atteindre ce niveau minimum à la fin de l'année 2009, soit un an avant la date butoir du 31 décembre 2010. Après la diminution enregistrée à partir de 2007, le taux net de dégradation des créances douteuses s'est tassé, reflétant les difficultés des banques à recouvrer les créances en souffrance restant en portefeuille. La forte expansion des crédits à l'économie, dans un contexte de durcissement des conditions d'obtention des lignes de crédit auprès des correspondants extérieurs, a pesé sur la liquidité des banques, comme en témoigne la détérioration du ratio de liquidité. L'évolution de cet indicateur continue de faire l'objet d'un suivi rapproché de la part de la banque centrale. Les nouvelles lignes de crédit en cours de négociation avec des institutions multilatérales devraient aider les banques à faire face à l'accroissement de la demande de crédits de moyen et long terme. A moyen terme, certaines banques envisagent également d'effectuer des émissions obligataires pour allonger la maturité de leurs ressources disponibles.

Restructuration du système bancaire

Le processus de restructuration du secteur financier se poursuit. Conformément aux engagements pris pour la création effective de la Finaposte, le remboursement des comptes gelés depuis 1992 des déposants de la CNE a démarré en juillet 2009, et le gouvernement a procédé à la transformation de la moitié de ses dépôts au CCP en dépôts à terme. Le gouvernement compte consacrer une partie du produit de l'emprunt obligataire lancé au quatrième trimestre 2009 à la constitution du capital minimum de 5 milliards de francs CFA et émettre des titres de créance non négociables pour équilibrer le bilan d'ouverture de la nouvelle institution. Le gouvernement est également déterminé à accélérer la mise en œuvre de la finalisation de l'accord sur les intérêts à appliquer sur les dépôts gelés et à accélérer la mise en œuvre des actions nécessaires au démarrage opérationnel de la FINAPOSTE.

En ce qui concerne le Crédit du Niger, un accord sur la nouvelle structure du capital avait été trouvé. Cet accord prévoyait de porter la part de l'État dans le capital de la nouvelle entité à 44 pourcent du capital, dont 10 pour cent en portage. L'État a inscrit à cet effet les crédits nécessaires dans le budget 2010, et étudiera les conditions dans lesquelles la nouvelle institution pourrait pratiquer des prêts bonifiés pour favoriser l'accès au logement, notamment social. Une étude sur la stratégie de financement de l'habitat social est en cours à cet effet. Cependant, la Commission bancaire a conditionné la délivrance de son autorisation préalable à la fourniture d'informations complémentaires par le repreneur. Ce dernier a jusqu'au 15 Janvier 2010 pour fournir les dites informations.

Le gouvernement est déterminé à créer une banque agricole pour faciliter l'accès aux services financiers aux producteurs agricoles qui ne possèdent pas les garanties requises par le système bancaire traditionnel. L'étude de faisabilité pour la création de cette banque est en voie de finalisation. Le gouvernement s'engage à consulter les services du Fonds monétaire international sur les modalités de fonctionnement de cette banque.

Un nouveau partenaire stratégique a été trouvé pour reprendre la part du capital de la BIA—la deuxième plus grande banque du pays en termes de dépôts—détenue jusque-là par une grande

banque européenne. Le gouvernement confirme son engagement à assurer que la restructuration de la BIA ait lieu conformément aux règles de la commission bancaire régionale.

C. Climat des affaires

L'amélioration du climat des affaires est cruciale pour attirer les investissements au-delà du secteur minier et ainsi, promouvoir la diversification économique.

Le Gouvernement a inscrit dans la Loi de finances 2010 d'importantes mesures de simplification et de modernisation du système fiscal. Il s'agit notamment de la réduction du taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés de 35 à 30 pourcent, de la réduction du taux marginal de l'impôt unique sur les traitements et salaires et du réaménagement de son barème, de l'abaissement du droit de timbre pour l'inscription au registre du commerce et de la suppression des frais de signature, et de l'élimination du plafond de remboursement de crédit de TVA pour tous les exportateurs. Le Code Général des Impôts, qui rassemble l'ensemble des textes régissant le système fiscal, est en voie de finalisation et devrait être adopté par le gouvernement au cours du premier semestre 2010.

APPENDICE II a: LETTRE DE CONFORT DU FMI POUR LA BANQUE ET L'UNION EUROPEENNE

Niger—Assessment Letter for the European Union and African Development Bank

August 20, 2010

Niger's macroeconomic performance and policies through end-January 2010 were assessed in the IMF Country Report No. 10/14¹⁰ issued following the completion of the third program review under the arrangement under the Extended Credit Facility (ECF) from the IMF. Since the military intervention in February, the near-term growth outlook has weakened, reflecting the intensity of the food crisis and some contraction in public spending, but the outlook for 2011 is broadly favorable provided that budgetary policies remain appropriately cautious, that normal weather conditions prevail, and that donor support for Niger picks up.

1. Niger is currently experiencing a food crisis arising from poor rainfalls in 2009. Aid agencies estimate that half of the population is affected by the crisis, with a quarter of the population severely affected. The authorities, jointly with donors, are implementing an emergency crisis response plan that includes the distribution of food, sales of cereal at subsidized prices, and nutritional support activities for malnourished children.

2. The growth outlook for 2010 has weakened, reflecting the combined impact of the severe food crisis and lower public spending; staff now envisages growth of 3½ percent in 2010, down from the 5 percent anticipated at the outset of the year (Table 1). Implementation of the food crisis response plan, coupled with a significant increase in cereal imports from the region, continues to have a moderating impact on food prices. Year-on-year inflation reached 2.2 percent in July, and is expected to remain moderate for the year as a whole. The overall balance-of-payments deficit is projected at 2 percent of GDP, affected by increased food imports and higher oil prices. On the fiscal side, the authorities have adopted a revised budget for 2010 that incorporates new revenue mobilization efforts and reallocates spending to address critical new spending needs, including for food security and elections. Based on preliminary data, budget execution appears to have been broadly in line with the authorities' fiscal policy objectives through end-May, although the sharp increase in the budgetary cost of petroleum subsidies in the second quarter points to an emerging risk for the budget.

3. The macroeconomic outlook for 2011 appears broadly favorable. Given normal climatic conditions, agricultural output should continue to expand, while growth in the transportation and mining sectors will provide a strong impetus to nonagricultural GDP. With additional support from donors as Niger's relations with the donor community improve, GDP growth in 2011 could reach 5 percent. Inflation is projected to decline to around 2 percent, aided by good harvests in Niger and neighboring countries, while the balance of payments position should improve as the food supply shock fully unwinds. The fiscal deficit is projected to remain at a financeable level of some 3 percent of GDP, given higher aid inflows and the gradual elimination of fuel price subsidies. Downside risks to the outlook include weather conditions, disruption of the timeline for a return to a democratic government, and the failure to rein in fuel price subsidies.

¹⁰ Available at <http://www.imf.org/external/pubs/cat/longres.cfm?sk=23908.0>

4. Niger's economic reform agenda focuses on strengthening the efficiency and transparency of public financial management. Further progress in this area is needed ahead of the expected scaling up of oil and uranium production if the increase in available resources is to contribute effectively to boost growth and further reduce poverty. The new government has underscored its commitment to proceed with the reform agenda being supported by the arrangement under the ECF, although implementation has slowed in the wake of the change in government in February, partly reflecting widespread personnel changes.

5. Niger's economic policies and reform efforts have been supported by an arrangement under the ECF from the IMF since May 2008; the third review under the arrangement was completed in early-February 2010. Following the military intervention in February, discussions for the fourth program review were put on hold pending clarification as to whether the international community recognizes the transitional regime as the new government of Niger. To ascertain the views of the international community, a poll of the IMF's membership is currently underway. If the results of the poll clearly show that Niger's transitional government is recognized by the international community, the Fund would recognize such a regime as the government of Niger and policy discussions for the fourth program review would commence within a short period of time.

APPENDICE II b : RELATIONS DU NIGER AVEC LE FMI

Déclaration de la Mission des Services du FMI au Niger

Communiqué de presse n° 10/369

Le 30 septembre 2010

Une mission du Fonds monétaire international, conduite par Mme Laurence Allain, a séjourné en République du Niger du 15 au 30 septembre 2010 pour mener les discussions au titre des quatrième et cinquième revues du programme économique et financier du Niger soutenu par la Facilité Élargie de Crédit (FEC). La mission a été reçue par le Premier Ministre, Son Excellence Monsieur Mahamadou Danda, le Ministre de l'Économie et des Finances du Niger, Son Excellence Monsieur Mamane Malam Annou, le Directeur National de la Banque Centrale de États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Monsieur Mahamadou Gado. Elle a eu des séances de travail avec les responsables des différents départements ministériels et de la BCEAO, et rencontré des représentants de la société civile.

A l'issue de la mission, Mme Allain a fait la déclaration suivante aujourd'hui à Niamey:

« La mission note que l'économie nigérienne a subi plusieurs chocs importants en 2010. En effet, le Niger a connu successivement un tarissement des financements extérieurs suite à la crise politique que le pays a traversée à partir de la mi-2009, un fort accroissement de l'insécurité alimentaire consécutif à l'insuffisance de la campagne agricole 2009/10 et aux inondations survenues au mois d'août. La mise en œuvre efficace du plan de soutien aux populations vulnérables a permis de limiter l'impact de la crise alimentaire sur la population. Malgré le tassement de l'activité non-agricole, les bons résultats attendus de la campagne agricole en cours, ainsi que la reprise progressive des décaissements extérieurs à partir du deuxième semestre, laissent entrevoir une nette embellie des perspectives économiques pour le reste de l'année 2010 et pour 2011.

Au vu de ce contexte difficile, la mission se félicite de la mise en œuvre globalement satisfaisante du programme à la fin-décembre 2009 et fin-juin 2010, qui s'est traduite par le respect de la plupart des critères de performance quantitatifs. En particulier, les recettes fiscales ont largement dépassé les objectifs du programme et les dépenses publiques ont été bien maîtrisées. Le gouvernement du Niger entend rattraper les retards pris dans la mise en œuvre de son programme de réformes structurelles, notamment dans le domaine de l'amélioration de la gestion de la dette extérieure, ainsi que le suivi et la qualité de l'exécution budgétaire. La mission se félicite également de l'engagement du gouvernement d'accélérer le rythme des dépenses favorisant la réduction de la pauvreté, et a discuté de mesures permettant d'accroître la part de celles-ci dans le budget.

L'entrée prochaine de grands projets miniers et pétroliers dans leur phase de production représente potentiellement une opportunité unique pour le Niger d'impulser une nouvelle dynamique de développement et, à terme, d'améliorer substantiellement ses recettes budgétaires, mais présente également d'importants risques financiers. La mission prend note de l'option retenue par le gouvernement du Niger de s'associer pleinement au développement de ces projets, en prenant des participations directes dans les sociétés qui sont chargées de leur mise en œuvre. La mission et le gouvernement du Niger se sont accordés sur la nécessité d'examiner minutieusement la rentabilité financière et économique de ces projets, et leur impact sur les perspectives économiques à moyen terme et la viabilité de la position extérieure du Niger. Les discussions sur ce sujet, ainsi que sur les grandes lignes du projet de loi de Finances 2011, se poursuivront à Washington au mois d'octobre.

La mission remercie les autorités de la chaleur de leur accueil et de leur disponibilité, et se félicite de la grande qualité des discussions. »

Source : <http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2010/pr10369f.htm>

APPENDICE III : MATRICE DES MESURES CONVENUES AVEC LE GOUVERNEMENT¹¹

Objectifs	Mesures à prendre		Situation de référence	Résultats/cibles
	2010	2011		
Composante 1 : Amélioration de la transparence et la crédibilité du budget				
A.1. Accroître la transparence dans la gestion des ressources publiques	Publier au maximum un mois après la fin du trimestre la situation d'exécution budgétaire.	Publier au maximum un mois après la fin du trimestre la situation d'exécution budgétaire.	Aucun rapport d'exécution budgétaire n'est publié	Les rapports trimestriels d'exécution du budget sont disponibles au plus tard un mois après la fin du trimestre
	Poster sur le site du MEF, le projet de LF2011 et le code des marchés publics pour accroître l'accès du public aux informations.	Poster sur le site du MEF, le projet de LF2012 pour accroître l'accès du public aux informations.	Ni les lois de finances, ni le code des marchés publics ne sont publiés sur le site du ministère de l'économie et des finances	Le code des marchés publics est disponible sur le portail de la DGMP et les projets de lois de finances sont publiés chaque année lors de leur discussion au parlement.
		Augmenter la transparence dans le secteur minier en créant un site web pour le MME et commencer à publier les comptes des entreprises publiques du secteur.	Il n'existe pas de site du ministère des mines et de l'énergie.	Un site est créé, tenu à jour et les comptes des entreprises publiques du secteur commencent à être publiés.
A.2. Accroître la crédibilité du budget		Maintenir un programme de référence avec le FMI.	La troisième revue du programme FEC a été approuvée par le conseil du FMI. La mission pour les quatrième et cinquième revues a été jugée satisfaisante par les services techniques du FMI.	La sixième revue du programme FEC est achevée
		Diminuer l'écart entre le budget voté et exécuté à moins à 6 pourcent pour accroître la crédibilité du budget	Ecart de 12 à 23% sur les exercices budgétaires 2004 à 2008.	6% en 2011

¹¹ Cette matrice est composée des mesures du PAP PEMFAR 2008-2009 et des mesures du programme convenues lors de l'évaluation du PASDRP I.

Objectifs	Mesures à prendre		Situation de référence	Résultats/cibles
	2010	2011		
Composante 2 : Amélioration de la gestion des dépenses publiques				
2.1. Amélioration du cadre réglementaire		Adopter un code des marchés publics révisé et conforme aux directives UEMOA	Il existe un code des marchés publics mais certaines dispositions ne sont pas conformes aux directives de l'UEMOA	Le code des marchés publics est pleinement conforme aux directives de l'UEMOA
		Adopter le texte qui révisé le seuil d'approbation par les autorités contractantes de 300 millions de FCFA à 100 millions de FCFA	Le seuil d'approbation par les autorités contractantes est de 300 millions d'UC	Le seuil d'approbation par les autorités contractantes est de 100 millions d'UC
2.2. Renforcement des capacités dans le domaine des marchés publics		Adopter une stratégie globale de développement de capacité sur les marchés publics tenant compte des rôles et responsabilités des acteurs de la chaîne et définissant les besoins de formations, les modules appropriés et la formation des formateurs	Aucune stratégie globale de développement des capacités des acteurs des marchés publics n'existe	Une stratégie globale est adoptée pour développer les capacités des acteurs des marchés publics en tenant compte des rôles et des responsabilités des acteurs
2.3. Amélioration de la gestion des investissements publics	Etablir un comité d'investissement public au niveau de la Primature.		Il n'existe aucun comité de suivi de la mise en œuvre des projets d'investissements publics	Un comité est créé sous la tutelle de la Primature et suit activement la mise en œuvre des projets
		Augmenter la part des secteurs prioritaires (éducation, santé, développement rural) dans le budget.	Les secteurs prioritaires représentent 59% des dépenses hors service de la dette en moyenne entre 2003 et 2008.	Les secteurs prioritaires représentent 65% des dépenses hors service de la dette en 2011.
Composante 3 : Renforcement de l'intégrité de la gestion du Trésor public et du contrôle externe des dépenses				
3.1. Renforcer l'intégrité de la gestion du Trésor public	Finaliser la mise en place des nouvelles structures du DGTCP chargées du recouvrement.		Les structures chargées du recouvrement n'ont pas été rendues opérationnelles	La DGTCP est pleinement opérationnelle et peut remplir ses fonctions telles que définies par la réforme.
		Doter la cour des comptes de moyens de fonctionnement adéquats.	Son statut actuel ne confère pas à la cour des comptes l'indépendance et le personnel approprié pour lui permettre de	La cour des comptes est pleinement opérationnelle. Son indépendance est assurée. Elle est dotée des

			contrôler efficacement l'utilisation des ressources publiques	moyens humains et techniques adéquats pour remplir son rôle de contrôleur externe des finances publiques
3.2 Renforcer le contrôle externe des dépenses		<p>Etablir la Cour des comptes en assurant son indépendance vis-à-vis de la Cour Suprême et assurer son opérationnalisation en recrutant des magistrats</p> <p>Doter la cour des comptes de moyens de fonctionnement adéquats.</p>	Son statut actuel ne confère pas à la cour des comptes l'indépendance et le personnel approprié pour lui permettre de contrôler efficacement l'utilisation des ressources publiques	La cour des comptes est pleinement opérationnelle. Son indépendance est assurée. Elle est dotée des moyens humains et techniques adéquats pour remplir son rôle de contrôleur externe des finances publiques

APPENDICE IV : PRINCIPAUX INDICATEURS MACRO-ECONOMIQUES ET FINANCIERS 2006-2014

	2006	2007	2008	2009		2010	2011	2012	2013	2014
		Estimations		2 ^e revue ¹	Projections			Projections		
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indications contraire)										
Revenu national et prix										
PIB à prix constants	5.8	3.3	9.5	3.0	1.0	5.2	4.5	12.9	5.4	5.8
PIB hors agriculture à prix constants	3.7	3.1	4.1	5.3	5.3	5.3	4.3			
Déflateur du PIB	1.4	3.3	7.6	3.8	4.9	2.3	2.0	1.7	2.0	2.0
Indice des prix à la consommation										
Moyenne annuelle	0.1	0.1	11.3	5.0	4.8	2.3	2.0	2.0	2.0	2.0
Fin de période	0.4	4.7	13.6	2.0	0.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Secteur extérieur										
Exportations, f. à b. (francs CFA)	5.4	19.7	27.3	-2.0	4.9	12.7	8.7	47.0	4.6	8.4
<i>dont</i> autres que l'uranium	7.3	-6.0	18.2	2.4	12.6	2.4	6.5	94.5	4.4	6.5
Importations, f. à b. (francs CFA)	-3.6	9.7	37.7	30.9	14.3	9.2	7.2	11.2	6.9	-4.1
Exportations en volume	2.4	-4.4	-2.5	5.7	3.6	9.9	6.3	52.0	2.4	5.5
Importations en volume	-1.5	9.2	27.3	38.6	18.3	6.3	5.7	13.0	4.3	-6.5
Termes de l'échange (dégradation -)	0.8	22.3	24.0	-3.3	4.5	0.2	1.0	-2.4	-0.1	0.5
Taux de change effectif nominal (dépréciation -)	3.6	2.6	0.8
Taux de change effectif réel (dépréciation -)	1.5	3.9	9.8
Finances publiques										
Recettes totales	30.8	25.0	43.0	-29.3	-21.4	8.9	6.4	14.2	17.2	3.6
Dépenses totales et prêts nets ²	5.1	26.4	15.1	15.1	9.4	0.5	8.8	11.1	7.5	4.9
<i>dont</i> : dépenses courantes ³	5.4	37.4	25.7	5.0	3.2	-0.7	3.0	8.4	7.3	3.0
dépenses d'équipement	4.8	16.9	4.4	27.4	16.8	1.9	14.8	13.5	7.8	6.6
(Variation annuelle en pourcentage de la base monétaire du début de la période)										
Monnaie et crédit										
Crédit intérieur ⁴	-16.1	-3.6	1.8	30.5	39.3	21.1	10.6	7.6	8.0	10.9
Crédit à l'État (net) ⁴	-31.6	-14.7	-18.1	21.4	28.0	9.2	0.9	0.5	-5.6	-4.4
Crédit à l'économie ⁴	15.4	11.2	19.9	9.1	11.3	11.9	9.7	7.1	13.7	15.2
Avoirs intérieurs nets ⁴	-17.3	-0.9	-3.4	28.0	39.3	21.1	10.6	7.6	8.0	10.9
Base monétaire	16.2	23.0	12.2	23.8	25.4	20.0	16.8	27.0	20.3	22.6
Vitesse de circulation de la base monétaire (en %)	6.6	5.7	6.0	5.2	5.1	4.6	4.2	3.8	3.4	3.0
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
Finances publiques										
Recettes totales	13.0	15.2	18.4	12.2	13.7	13.8	13.8	13.7	15.0	14.4
Recettes non fiscales ⁵	2.0	3.5	6.6
Dépenses totales et prêts nets	19.8	23.4	22.8	24.6	23.6	22.0	22.5	21.7	21.7	21.1
Dépenses courantes ³	9.1	11.8	12.5	12.3	12.2	11.3	10.9	10.3	10.3	9.8
Dépenses d'équipement	10.6	11.6	10.3	12.3	11.4	10.7	11.6	11.5	11.5	11.3
Solde budgétaire de base (hors dons) ⁶	0.30	-0.9	1.29	-5.8	-3.5	-2.2	-1.8	-1.08	0.2	0.1
Solde global (base engagements, dons exclus)	-6.8	-8.2	-4.4	-12.4	-9.9	-8.2	-8.7	-8.0	-6.8	-6.9
Solde global (base engagements, dons inclus)	-0.8	-1.0	1.50	-4.4	-5.3	-4.1	-2.6	-2.2	-1.1	-1.3
Investissement brut	23.6	23.2	29.3	36.1	36.1	38.6	38.3	34.0	33.2	24.2
<i>dont</i> : investissement privé	16.8	16.8	22.6	28.7	29.2	32.1	31.4	27.0	26.3	17.3
investissement public	6.8	6.4	6.7	7.4	6.8	6.4	6.9	7.0	7.0	6.9
Épargne nationale brute	15.0	15.4	16.0	14.9	13.8	15.0	17.2	20.7	19.6	19.0
<i>dont</i> : épargne non publique	11.2	12.0	10.1	8.8	7.6	7.9	9.7	12.5	11.4	10.4
Épargne intérieure	10.5	11.0	12.1	11.6	12.7	14.3	14.8	18.8	17.9	16.4
Solde des transactions courantes										
Dons officiels exclus	-10.9	-10.0	-15.3	-24.0	-23.2	-24.2	-23.5	-15.4	-15.6	-7.0
Dons officiels inclus	-8.6	-7.8	-13.3	-21.2	-22.2	-23.5	-21.1	-13.3	-13.6	-5.1
Ratio du service de la dette en pourcentage des :										
Exportations de biens et de services ⁷	252.8	2.9	2.7	3.0	2.6	2.3	3.4	2.8	2.9	2.9
Recettes publiques ⁷	320.1	3.4	2.8	4.2	3.6	3.3	5.0	5.2	4.7	4.7
VAN de la dette extérieure	10.2	10.5	9.2	10.9	10.9	11.8	12.7	12.4	13.1	14.1
Aide extérieure	9.1	9.8	7.2	10.2	6.7	6.0	9.2	8.9	8.8	8.7
(Milliards de francs CFA)										
PIB aux prix courants du marché	1,906	2,035	2,399	2,564	2,542	2,736	2,915	3,346	3,597	3,883
Balance générale des paiements	97.6	67.9	54.7	-9.2	-50.7	-40.6	36.1	137.8	111.5	127.5

Sources : autorités nigériennes; estimations et projections des services du FMI.

¹ Le rapport de la deuxième revue a été publié sous la cote RP No. 09/172. *

² Base engagements.

³ Réserve budgétaire incluse.

⁴ En pourcentage de la masse monétaire large du début de la période.

⁵ Recettes minières exceptionnelles comprises.

⁶ Recettes totales hors dons, moins dépenses totales hors projets d'investissement financés sur ressources extérieures.

⁷ Après application du dispositif d'allègement des initiatives PPTE et IADM à partir de 2006.

APPENDICE V : AVANCEMENT DES REFORMES EN MATIERE DE GESTION FINANCIERE PUBLIQUE

Encadré 1. Le Niger

Préparation du budget

Des progrès ont été réalisés dans la préparation d'un cadre global des dépenses à moyen terme. Ces travaux ont permis d'élaborer un document de stratégie budgétaire pour les trois prochaines années qui a servi de base aux discussions budgétaires au titre de l'exercice 2010. La méthodologie pour la préparation de cadres de dépenses sectoriels harmonisés est également en cours d'élaboration. Plus généralement, les textes régissant le processus de préparation du budget seront révisés conformément aux échéances fixées, afin d'en assurer la cohérence avec les nouvelles directives communautaires de l'UEMOA.

Exécution du budget

Une meilleure gestion des engagements a permis d'ajuster le rythme de l'exécution du budget au non versement par certains partenaires des appuis budgétaires prévus dans la Loi de Finances. L'exécution du budget reste cependant affectée par le chevauchement des exercices budgétaires. Des efforts ont été fournis pour rattraper le retard pris dans la préparation des lois de règlements depuis 1997. Les retards sont désormais quasiment résorbés puisque le dernier projet de loi de règlement déposé concerne l'exercice 2007. La lenteur de la remontée des informations sur l'exécution des dépenses sur crédits délégués, du fait du traitement manuel de ces informations dans l'attente de l'informatisation des centres des sous-ordonnements (CSO) et l'apurement tardif des comptes d'attente du Trésor créent des obstacles supplémentaires à la clôture des comptes administratifs et de gestion dans les délais réglementaires. Bien que l'informatisation des CSO demeure une priorité du gouvernement en matière de renforcement de la gestion financière publique, les difficultés techniques inhérentes à sa finalisation et les délais requis pour la passation des marchés ne permettent pas de l'envisager avant la fin 2012. Dans la droite ligne de sa politique d'amélioration de l'exécution budgétaire à court terme, le gouvernement s'engage à limiter strictement l'utilisation des procédures accélérées de dépenses aux cas prévus dans la réglementation et à apurer les comptes d'attente à la fin de chaque trimestre, à compter de fin décembre 2009.

Suivi et contrôle de dépenses

La nomenclature budgétaire permet un bon suivi des dépenses de réduction de la pauvreté au niveau de l'engagement et de l'ordonnement. L'interface budget-Trésor est quasiment achevée pour les dépenses exécutées au niveau central, et la finalisation de l'informatisation des CSO devrait permettre d'étendre le suivi des dépenses aux crédits délégués. Afin de continuer d'assurer le bon suivi des dépenses de la réduction de la pauvreté, le gouvernement réaffirme son engagement à assurer une large diffusion de l'exécution trimestrielle de ces dépenses au niveau de l'engagement, et d'y ajouter les phases de prise en charge et de paiement une fois l'informatisation des CSO achevée. Le rôle du contrôle financier dans l'exécution budgétaire a été renforcé afin d'améliorer l'efficacité des contrôles internes.

Réformes des régies financières

La Direction Générale des Impôts s'est engagée dans un important processus de réforme, visant à améliorer sa maîtrise de l'assiette fiscale, réduire l'incivisme fiscal, consolider et poursuivre la modernisation du système fiscal, et en renforcer l'efficacité. Ces efforts se sont traduits par une augmentation significative des déclarations spontanées, une amélioration du rendement du contrôle fiscal, et, in fine, par un net accroissement des recettes. Le Plan d'action pour les trois années à venir, actuellement en cours de validation, identifie les investissements nécessaires à l'approfondissement des réformes. La Direction Générale des Douanes (DGD) a actualisé son plan d'actions pour la période 2009-11, en étroite collaboration avec l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD). Ce plan met notamment l'accent sur la modernisation du contrôle douanier par la facilitation des échanges, l'utilisation de scanners, l'analyse des risques et sur une meilleure maîtrise des flux de marchandises.

APPENDICE VI : SYNTHÈSE DE L'ANALYSE PEFA (2008)

Indicateurs sur la Performance de la Gestion des Finances Publiques		Méthode de notation	Note par Composantes				Note globale
			i	ii	iii	iv	
A – RESULTATS DU SYSTEME DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES : Crédibilité du Budget							
PI-1	Dépenses réelles totales par rapport au budget initialement approuvé	M1	C				C
PI-2	Composition des dépenses réelles par rapport au budget initialement approuvé	M1	A				A
PI-3	Recettes réelles totales par rapport au budget initialement approuvé	M1	A				A
PI-4	Stock et suivi des arriérés de paiement sur les dépenses	M1	B	D			D+
B – SPECIFICITES TRANSVERSALES : Couverture et transparence							
PI-5	Classification du budget	M1	A				A
PI-6	Exhaustivité des informations contenues dans la documentation budgétaire	M1	C				C
PI-7	Importance des opérations non rapportées de l'administration centrale	M1	D	C			D+
PI-8	Transparence des relations budgétaires intergouvernementales	M2	A	D	D		C
PI-9	Surveillance du risque budgétaire global imputable aux autres entités du secteur public	M1	D	D			D
PI-10	Accès du public aux principales informations budgétaires	M1	C				C
C – CYCLE BUDGETAIRE							
C(i) Budgétisation basée sur les politiques publiques							
PI-11	Caractère organisé et participatif du processus annuel de préparation du budget	M2	D	C	A		C+
PI-12	Perspectives pluriannuelle dans la planification budgétaire et de la politique des dépenses publiques	M2	C	B	D	D	D+
C(ii) Prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget							
PI-13	Transparence de l'assujettissement et des obligations des contribuables	M2	C	C	C		C
PI-14	Efficacité des mesures d'immatriculation des contribuables et de l'évaluation de l'impôt, des taxes et des droits de douane	M2	D	C	D		D+
PI-15	Efficacité du recouvrement des contributions fiscales et douanières	M1	B	C	D		D+
PI-16	Prévisibilité de la disponibilité des fonds pour l'engagement des dépenses	M1	D	B	B		D+
PI-17	Suivi et gestion de la trésorerie, des dettes et des garanties	M2	C	D	C		D+
PI-18	Efficacité des contrôles des états de paie	M1	D	D	D	C	D+
PI-19	Mise en occurrence, utilisation optimale des ressources et contrôles de la passation des marchés publics	M2	D	C	C		D+
PI-20	Efficacité des contrôles internes des dépenses non salariales	M1	C	D	C		D+
PI-21	Efficacité du système de vérification interne	M1	C	C	D		D+
C(iii) Comptabilité, enregistrement et rapports financiers							
PI-22	Régularité et respect des délais pour les opérations de rapprochement des comptes	M2	D	D			D
PI-23	Disponibilité des informations sur les ressources reçues par les unités de prestation de services primaires	M1	C				C
PI-24	Qualité et respect des délais des rapports d'exécution budgétaire produits en cours d'année	M1	C	D	D		D+
PI-25	Qualité et respect des délais des états financiers annuels	M2	D	D	D		D
C(iv) Surveillance et vérification externes							
PI-26	Etendue, nature et suivi de la vérification externe	M1	D	C	D		D+
PI-27	Examen de la loi de finances annuelle par le pouvoir législatif	M1	C	D	D	B	D+
PI-28	Examen des rapports de vérification externe par le pouvoir législatif	M1	D	D	D		D
D – PRATIQUES DES BAILLEURS DE FONDS							
D-1	Prévisibilité de l'appui budgétaire direct	M1	D	D			D
D-2	Renseignement financiers fournis par les bailleurs de fonds pour la budgétisation de l'aide-projet et de l'aide-programme et établissement des rapports y afférents	M1	C	D			D+
D-3	Proportion de l'aide gérée sur la base des procédures nationales	M1	D				D

APPENDICE VII : DIAGNOSTIC DU PEMFAR-II (2009) – PLAN D’ACTIONS PRIORITAIRES

La Banque, a participé en collaboration avec la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et en collaboration avec les autorités nigériennes à la préparation du deuxième PEMFAR en 2009. Le PEMFAR II couvre la période depuis le premier PEMFAR en 2004. C’est une analyse des perspectives d’espace fiscale, de la gestion des finances publiques dont une analyse du système de gestion des investissements publics et une évaluation de la gestion publiques des ressources finances ainsi qu’une évaluation du système public d’acquisition. Les principales conclusions du PEMFAR II sont présentées ci-dessous :

- **Un engagement politique au plus haut niveau et une assistance technique adéquate sont des pré-requis indispensables pour une mise en œuvre efficace de la réforme du secteur public.** Les recommandations du PEMFAR I n’ont qu’été partiellement mises en œuvre. Ceci reflète un appui politique pour la mise en œuvre de réformes sensibles (dont la réforme du Trésor Public, la mise en place de la Cour des Comptes et la publication régulière et dans les délais des comptes). Compte tenu de la capacité restreinte de l’administration les bailleurs doivent mettre à la disposition dans les délais adéquats de l’assistance technique aux départements clés pour appuyer la mise en œuvre des mesures.
- **La gestion et la transparence de recettes intérieures doivent être renforcées en particulier au moment où le pays s’apprête à mobiliser des importantes recettes minières et pétrolières.** Alors qu’il est attendu qu’à terme les recettes en provenance des ressources minières et pétrolières passent de moins d’un pourcent du PIB à trois pourcent du PIB il est indispensable de mettre en place des mécanismes appropriés pour diriger les recettes vers des investissements dans les secteurs prioritaires. Il est également important de renforcer la transparence dans le secteur notamment la mise en œuvre de l’Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). Ces mesures doivent être accompagnées par des efforts pour accroître la mobilisation d’autres recettes intérieurs et renforcer le système de gestion des investissements publics.
- **La crédibilité du budget et de son exécution ainsi que le système de gestion des investissements publics doivent être améliorés.** L’écart entre l’exécution budgétaire et le budget voté est très important et vari de 12 à 23 pourcent sur la période 2004 à 2008. La revue du système de gestion des investissements publics indique que ce dernier n’est pas crédible. La consistance entre les priorités stratégiques du DSRP et les priorités stratégiques comme reflété dans le budget peut être considérablement améliorée.
- **Malgré une adéquation globale des directives de l’UEMO l’intégrité et la dimension « rendre compte » dans la gestion des finances publiques demeurent un défi.** Les mesures prioritaires suivantes doivent être mises en œuvre par les autorités : i) supprimer rapidement toute utilisation abusive de procédures de dépenses exceptionnelles ; ii) assurer une comptabilité et un reporting complet, précis et dans les délais en matière de dépenses et recettes ; iii) améliorer la transparence et la couverture du budget ; iv) opérationnaliser les nouvelles structures du Trésor Public afin d’améliorer la gestion de la trésorerie ; et vi) renforcer les contrôles internes et accroître le contrôle externe notamment par l’opérationnalisation de la Cour des Comptes.
- **D’importantes faiblesses nuisent à la transparence et l’efficacité du système de gestion des marchés publics.** Des progrès ont été réalisés notamment avec la mise en place de l’Agence de régulation des marchés publics (ARMP) mais les efforts doivent être poursuivis afin de permettre la mise en place d’un système de gestion des marchés publics efficace. Les trois principaux défis sont : i) la non-conformité de certaines parties du code des marchés publics avec les directives de l’UEMOA ; ii) les conflits d’intérêt générés par les autorisations d’ententes directes délivrées par l’ARMP, la participation du secteur privé aux commissions d’attribution, la non opérationnalité du système de collecte des informations et l’absence d’une stratégie de formation adaptée au cadre institutionnel en vigueur ; et iii) le manque de contrôle interne efficace notamment la non effectivité du système d’audit.

Questions	Action à entreprendre	Partie responsable	Besoins en assistance technique (faible, moyen, élevé)	A finaliser avant:
I. Perspectives sur l'espace fiscal				
Faible mobilisation des recettes fiscales.	Améliorer la prévisibilité et le niveau de recettes fiscales par la mise en œuvre des plans d'actions à moyen termes de la DGD et de la DGI	MEF	Moyen	Mars 2010
Manque de capacité pour faire des prévisions et gérer la volatilité des recettes minières et pétrolières.	Concevoir le fonds souverain comme un fonds de stabilisation pour contribuer à la gestion de la volatilité des prix des ressources minières et pétrolières	MEF/MME	Elevé	Décembre 2011
Transparence dans la gestion des recettes limitée	Accélérer la mise en œuvre de l'ITIE	MEF	Moyen	Décembre 2010
II. Revue des dépenses publiques				
A. Préparation du Budget				
Absence d'un CDMT global	Préparer un CDMT global qui alloue les ressources entre les différents Ministères selon des procédures qui distinguent entre des politiques déjà en place et des nouvelles initiatives	MEF	Elevé	Mars 2010
Manque de capacité pour développer et maintenir des outils de budgétisation stratégique	Adopter et mettre en œuvre un vaste programme de formation des responsables de la DGB et des entités budgétaires dans les Ministères sectoriels.	MEN, MSP, MDA, MRA, MH, MDCAT	Elevé	Juin 2010
Les CDMT sectoriels ne sont pas en adéquation avec les contraintes budgétaires globales	Préparer des CDMTS pour les Ministères clés en adéquation avec le CDMT global		Moyen	Mars 2010
	Pour les Ministères prioritaires, intégrer entièrement la procédure de préparation du CDMT avec la procédure de préparation budgétaire avec des requêtes budgétaires consistant avec la première année du CDMT	MEF	Moyen	Décembre 2010
B. Exécution budgétaire				
Ecart stable et important entre le budget exécuté et le budget voté et un alignement faible entre le budget et le DSRP	Accroître la crédibilité budgétaire en réduisant l'écart entre le budget voté et le budget exécuté Assurer qu'une part croissante du budget de dépenses récurrente est allouée secteurs prioritaires du DSRP	MEN, MSP, MDA, MRA, MH, MDCAT	Elevé	Décembre 2010

Questions	Action à entreprendre	Partie responsable	Besoins en assistance technique (faible, moyen, élevé)	A finaliser avant:
	Mettre à disposition dans les délais les ressources budgétaires aux secteurs prioritaires du DSRP en les protégeant des réductions de dépenses			
Autonomie limitée des Ministères sectoriels dans le processus budgétaire	Transférer des responsabilités budgétaires comme les responsabilités d'engagements et des ordres de paiements aux responsables déconcentrés dans les Ministères sectoriels	MEF, Ministères sectoriels	Moyen	Décembre 2011
C. Secteur de l'éducation				
Des allocations budgétaires insuffisantes à la qualité de l'éducation fondamentale	Accroître les ressources allouées pour améliorer la qualité de l'éducation fondamentale	MEF/MEN	Faible	Juin 2010
Manque d'une politique de recrutement des enseignants durable	Adopter une stratégie pour assurer de façon durable l'embauche, les salaires et les avantages dans l'éducation	MEN	Moyen	Juin 2010
D. Secteur de la Santé				
Manque de personnel qualifié dans les zones rurales	Adopter des mesures pour améliorer les incitations afin d'attirer du personnel de santé qualifié dans les zones rurales	MSP	Moyen	Mars 2011
E. Secteur Rural				
Faible efficience du secteur rural	Adopter une stratégie pour promouvoir l'épargne rurale et l'intermédiation financière afin d'accroître la productivité des récoltes	MDA	Elevé	Décembre 2010
F. Système de gestion des investissements publics				
F1. Orientation stratégique et choix préliminaires				
	Adopter une stratégie exhaustive de développement de la gestion des investissements publics	MEF	Elevé	Juin 2010
	Publier et disséminer un manuel sur la gestion des investissements publics	MEF	Moyen	Mars 2010

Questions	Action à entreprendre	Partie responsable	Besoins en assistance technique (faible, moyen, élevé)	A finaliser avant:
F2. Evaluation de projet				
	Adopter à travers une loi les seuils financiers et les étapes définissant le processus d'évaluation de projets	MEF	Elevé	Juin 2010
F3 Mise en œuvre de projets				
	Améliorer le ratio d'exécution du budget d'investissement à 85%	MEF	Moyen	Décember 2012
F4. Evaluation				
	Adopter une approche méthodologique pour une évaluation dans les délais de projets/programmes fondée sur un échantillonnage des investissements clés	MEF	Elevé	Décembre 2010
III. Gestion des finances publiques				
A. cadre institutionnel et juridique				
Les nouvelles structures du Trésor n'ont pas été mises en place	Mettre en place les nouvelles structures (DGTCP, ACCT, PGT et RGT).	MEF	faible	Janvier 2010
La Cour des Comptes n'a pas été mis en place .	Mettre en place la Cour des Comptes pour remplacer la Chambre des comptes et recruter le personnel en accordance avec la loi	Premier Ministère	faible	Janvier 2010
B. Crédibilité du budget, exhaustivité, transparence et budgétisation axe sur les politiques				
Agences publiques autonomes et les entreprises publiques ne sont pas suffisamment contrôlées	Réaliser un audit des EPA et EPIC concernant la collecte et l'utilisation des frais . Adopter les normes financières requises par rapport au Gouvernement comme condition pour l'octroi de subvention aux EPA et EPIC.	DGD DGTCP	Elévé	Janvier 2012
C. Comptabilité, enregistrement et notification				
La conciliation bancaire est effectuée une fois par an.	Entreprendre des reconciliations des opérations comptables en entrée et les relevés bancaires.	DGTCP	Moyen	Janvier 2010
Les comptes d'attente et de régularisation ne sont pas apurés régulièrement	Entreprendre systématiquement l'apurement des comptes d'attente et de régularisation au moins mensuellement	DGTCP	Elevé	Janvier 2011
L'état d'exécution du budget n'est pas régulièrement publié.	Publier les rapports analytiques d'exécution trimestrielle du budget et les soumettre au Cabinet pour éclairer les décisions relatives à l'exécution du budget	DGB	Faible	Janvier 2010
Le système intégré de gestion financière n'est pas optimisé	- Le système intégré de gestion financière n'est pas optimisée. Mise à jour du plan directeur du système d'information qui devrait inclure: - Finalisation de l'interface entre le «Trésor» et le «budget»; - Interface de développement entre la DGI et la DGD d'une part et le Trésor de l'autre;	DIF	Elevé	Janvier 2012

Questions	Action à entreprendre	Partie responsable	Besoins en assistance technique (faible, moyen, élevé)	A finaliser avant:
	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une base de données unique des employés du gouvernement à être utilisés par la direction de la paie et le ministère de la Fonction Publique; - Activation de l'application de paie pour gérer non seulement l'élément de salaire fixe, mais également tous les avantages et les éléments d'une autre variable; - Informatiser le fonctionnement du budget des bureaux décentralisés 	DIF	Moyen	March 2010
La centralisation des opérations financières en provenance des régions de la capitale est souvent retardée.	Réduire le temps nécessaire pour centraliser les opérations financières en provenance des régions à la capitale de 15 jours	DGTCP	Elevé	Janvier 2012
Le Compte financier administratif général n'a pas été produit.	Mettre en place à la fin de l'année l'Assemblée générale sur les comptes financiers administratifs basée sur le modèle utilisé par les pays de la sous-région (Côte d'Ivoire par exemple).	DGTCP	Moyen	Janvier 2012
D. Prévisibilité et contrôle interne et externe de l'exécution du budget				
Le contrôle du service est insuffisante..	Améliorer la qualité du contrôle de service, notamment en impliquant les populations bénéficiaires dans le processus, lorsque la nature de la dépense le permet. Cette participation devrait être fait à la fois au stade de la préparation du budget et celui de l'exécution des dépenses.	Ministères DGCF	faible	Janvier 2010
Abus de procédures simplifiées et des dépenses opérations imputées aux comptes provisoires ne sont pas réglées sur une base régulière.	Limiter l'utilisation de procédures simplifiées de dépenses aux cas autorisés par les règlements et claire, sur une base mensuelle, les opérations imputées aux comptes provisoires et non régularisés. DGB DGCF	DGB DGCF Ministères DGTCP	faible	Janvier 2010
IV. Système de passation des Marchés Publics				
A. Cadre réglementaire et législatif				
Les dossiers types d'appel d'offre comportent des clauses qui ne sont pas conformes avec le Code et/ou les directives de l'UEMOA.	Les dossiers types d'appel d'offre sont conformes aux directives de l'UEMOA	ARMP	Moyen	Mars 2010
Le Code autorise les appels d'offres restreints basés sur des montants spécifiques qui excluent de fait une large partie des passations de marchés du processus compétitif.	Mettre en place des conditions conformes aux directives de l'UEMOA pour les appels d'offres restreints et définir un seuil d'appel d'offre en rapport avec les capacités des industries locales.	ARMP	Moyen	Mars 2010
B. Cadre Institutionnel et Capacités de gestion				
L'ARMP autorise les contrats de gré à gré.	Confier le contrôle de conformité et d'opportunité des contrats de gré à gré à la DGCMF et donner à l'ARMP, notamment le CRD, le pouvoir de revoir toutes les décisions non conformes à la loi sur la passation des marchés publics.	ARMP	Moyen	Juin 2010

Questions	Action à entreprendre	Partie responsable	Besoins en assistance technique (faible, moyen, élevé)	A finaliser avant:
Manque de données fiables et complètes sur la passation des marchés publics.	Mettre en place des outils fiables pour collecter les informations et les données parallèlement aux efforts entrepris pour rendre le SIGMAP opérationnel.	ARMP/MEF	Elevé	Juin 2011
C. Passation des marchés et pratiques courantes				
La DPMP est, en général, impliquée dans l'attribution des marchés.	Centrer les missions de la DPMP sur le contrôle de qualité, la coordination des formations, l'archivage des dossiers d'appel d'offre et assurer leur autonomie vis-à-vis des DRFM qui sont impliqués dans la passation de marchés.	ARMP	Moyen	Septembre 2010
Les compétences et la formation des autorités contractantes ne sont pas adéquates.	Développer et mettre en œuvre un plan de formation.	ARMP/MCA	Moyen	Mars 2010
D. Intégrité et transparence du système de passation de marches				
Les audits des passations de marchés ne sont pas réalisés.	Lancer des audits de passation des marches pour les exercices budgétaires 2008 et 2009.	ARMP	Elevé	Septembre 2011

OBJET : NIGER : PROPOSITION VISANT L'OCTROI D'UN PRÊT FAD DE 23,97 MILLIONS D'UC ET D'UN DON FAD DE 4,03 MILLIONS D'UC EN VUE DE FINANCER LE PROGRAMME D'APPUI À LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ACCÉLÉRÉ ET DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ (PASDRP-I)

CORRIGENDUM*

Veillez trouver ci-joint, un **corrigendum** relatif au document cité en objet. Les corrections seront prises en compte dans la version révisée du rapport d'évaluation qui sera publié sur le site web de la Banque.

NIGER

PROGRAMME D'APPUI A LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ACCELERE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

CORRIGENDUM

I. Résumé analytique

Page vi, Bénéficiaires, lire :

2^{ème} phrase : « la population nigérienne dans son ensemble bénéficiera des impacts du programme ».

Au lieu de :

« la population nigérienne dans son ensemble bénéficiera des impacts de cet impact du programme ».

Valeur ajoutée de la Banque, lire :

2^{ème} phrase : « la valeur ajoutée de la Banque peut être perçue également dans le fait que l'intervention de la Banque basée sur les résultats du PEMFAR I 2004, du PEFA 2008 et du PEMFAR II 2009 ... »

Au lieu de :

« la valeur ajoutée de la Banque peut être perçue également dans le fait que l'intervention de la Banque basée sur les résultats du PEFA 2004/2008 et du PEMFAR II 2009... »

II. Contexte du pays et du programme

Page 2 :

Encadré 1, lire :

Troisième phrase : « La gestion des finances publiques sera améliorée dans cinq domaines : (i) l'alignement à moyen terme des budgets annuels sur les priorités de la SDRP 2008-2012.. »

Au lieu de :

« La gestion des finances publiques sera améliorée dans cinq domaines : (i) l'alignement à moyen terme des budgets annuels sur les priorités de la SDRP 2008–2012 et sur les CDMT pour la santé, l'éducation et le développement rural, les transports et l'infrastructure »

Page 4 :

Paragraphe 2.2.5, lire :

2^{ème} phrase : « En effet, le Niger a connu successivement une crise politique ayant conduit aux événements du 18 février 2010, un tarissement des financements extérieurs à partir de mi-2009 suite à cette crise et un fort accroissement de l'insécurité alimentaire consécutif à l'insuffisance de la campagne agricole 2009/10 et aux inondations du mois d'août 2010 ».

Au lieu de :

« En effet, le Niger a connu successivement une crise politique en février 2010, résultat des tensions politiques qui ont marqué le pays en 2009, un tarissement des financements extérieurs à partir de mi-

2009 suite à cette crise et un fort accroissement de l'insécurité alimentaire consécutif à l'insuffisance de la campagne agricole 2009/10 et aux inondations du mois d'août 2009 »

Page 4 :

Paragraphe 2.2.1, lire :

2^{ème} phrase : « la suspension des aides a obligé le Gouvernement de transition à adopter une loi de finances rectificative en 2010, et aux élections ».

Au lieu de :

« La suspension des aides qui a fait suite au renversement du Président Tandja a obligé le Gouvernement de transition à adopter une loi de finance rectificative en 2010 et les élections »

III. Justification, principaux éléments de la conception et durabilité

Page 6 : Point 4 (conditions techniques préalables), lire :

2^{ème} et 3^{ème} phrase : « La mise en œuvre de la stratégie est suivie par le Comité National de Pilotage de la SDRP, présidé par le Premier Ministre, composé des membres du gouvernement, du chef de file des partenaires, des représentants de la société civile et du patronat et le secrétariat est assuré par le coordonnateur du Secrétariat permanent de la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP). Au plan technique, le suivi de la mise en œuvre est assurée par le Secrétariat Permanent de la SRP sous la responsabilité du Coordonnateur ».

Au lieu de :

« La mise en œuvre de la stratégie est suivie par le comité national de pilotage de la SDARP, présidé par le Premier Ministre et composé des ministères techniques, des représentants de la Société civile et du Patronat ».

Page 9 : Valeur ajoutée de la Banque , lire :

« Section 3.5 Avantages comparatifs et valeur ajoutée de la banque »

Au lieu de :

« Section 3.5 Avantages comparatifs de la banque »

Paragraphe 3.5.1 2^{ème} phrase, lire :

« la valeur ajoutée de la Banque peut être perçue également dans le fait que l'intervention de la Banque basée sur les résultats du PEMFAR I 2004-2008, du PEFA 2008 et du PEMFAR II 2009 ... »

Au lieu de :

« la valeur ajoutée de la Banque peut être perçue également dans le fait que l'intervention de la Banque basée sur les résultats du PEFA 2004/2008 et du PEMFAR II 2009... »

IV. Le programme proposé

Page 10 :

Paragraphe 4.2.2, lire:

« (ii) améliorer la gestion des dépenses publiques incluant la gestion des marchés publics »

Au lieu de :

« (ii) améliorer la gestion des finances publiques incluant la gestion des marchés publics »

Paragraphe 4.2.3, Lire :

« si l'Agence de régulation des marchés publics (ARMP) publie dans son journal les résultats de l'attribution des appels d'offre pour les marchés publics dépassant un certain seuil (qui varie entre 25 et 50 millions de FCFA en fonction de la nature du marché), il n'en est pas de même pour le code général du des marchés publics »

Au lieu de :

« Concernant les marchés publics, si l'Agence de régulation des marchés publics (ARMP) publie dans son journal les résultats de l'attribution des appels d'offre pour les marchés publics dépassant un certain seuil (qui varie entre 25 et 50 millions de FCFA en fonction de la nature du marché), il n'en est pas de même pour le code des marchés publics malgré l'existence du site Web de la Direction générale des marchés publics (DGMP)».

Page 12 :

Paragraphe 4.2.9, lire :

3^{ème} phrase : «...rapport PEMFAR II.. »

Au lieu de :

«...plan d'actions prioritaires du PEMFAR II... »

Paragraphe 4.2.13, lire :

«En effet, le Code des Marchés publics en application est porté par l'ordonnance N° 2010-57 du 17 septembre 2010, modifiant l'ordonnance N° 2002-007 du 18 septembre 2002. L'ordonnance 2010 améliore considérablement le système de passation des marchés publics.».

Au lieu de :

« ...En effet, le Code des Marchés publics en application est porté par l'ordonnance N° 2008-06 du 21 février 2008, modifiant l'ordonnance N° 2002-007 du 18 septembre 2002... ». L'Ordonnance de 2008 améliore considérablement le système de passation des marchés publics. »

Page 14 : Paragraphe 4.2.18, lire :

« Les nouvelles structures du Trésor Public prévues dans le cadre du Plan d'action du PEMFAR-II (voir appendice VII) sont opérationnelles depuis le 30 avril 2010, notamment : la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique (DGTCP), l'Agence centrale de la comptabilité et du Trésor (ACCT), la Paierie générale du Trésor (PGT) et la Régie générale du Trésor (RGT). De même, en

plus des progrès au niveau du contrôle interne (voir Appendice V), on note des améliorations du contrôle externe par la création d'une Cour des comptes en lieu et place de la Chambre des comptes de la Cour suprême. En effet, bien que la Cour des comptes ait été créée par une ordonnance pour remplacer la Chambre des comptes, les vérifications des comptes réelles portaient sur moins de 75% des opérations réelles et la dernière loi de règlement date de 2007. Il faut noter que les comptes 2008 ont fait l'objet de vérification, mais restent encore à être validés. Ces faibles performances sont reflétées dans les résultats des diagnostics du PEFA 2008 (indicateur PI-26 : étendue nature et suivi de la vérification externe (note D). Le renforcement du contrôle externe constitue un défi pour le Gouvernement».

Au lieu de:

«Cependant, l'application de ces directives en matière de comptabilité des recettes et de dépenses et de gestion des ressources publiques fait défaut en liaison avec la non opérationnalisation des nouvelles structures du Trésor Public prévues dans le cadre du Plan d'action du PEMFAR-II (voir appendice VII) notamment : la Direction générale de la comptabilité publique et du Trésor (DGCPT), l'Agence centrale de la comptabilité et du Trésor (ACCT), la Paierie générale du Trésor (PGT) et la Régie général du Trésor (RGT). Cette faiblesse institutionnelle fait peser une lourde menace sur la gestion des finances de l'Etat. Cette faible performance est reflétée dans les résultats des diagnostics du PEFA 2008 (indicateur PI-22 : régularité et respect des délais pour les opérations de rapprochement des comptes (note D) ; PI-23 : disponibilité des informations sur les ressources reçues par les unités de prestation de services primaires (note C) ; PI-24 : qualité des délais des rapports d'exécution budgétaire produits en cours d'année (note D+) (voir appendice VI). Par ailleurs, s'il y a eu des progrès au niveau du contrôle interne (voir Appendice V), le contrôle externe est limité par le non établissement et opérationnalisation de la Cour des comptes et la non assurance de son indépendance par rapport à la Cour suprême. En effet, bien que la Cour des comptes ait été créée par une loi pour remplacer la Chambre des comptes, elle n'est pas encore opérationnelle. Ainsi selon l'enquête PEFA en 2008, les vérifications des comptes réelles portaient sur moins de 75% des opérations réelles et le retard excessif de ces vérifications du fait du manque de personnels qualifiés en réduisait considérablement la portée. La dernière loi de règlement date de 2006. Ces faibles performances sont reflétées dans les résultats des diagnostics du PEFA 2008 (indicateur PI-26 : étendue nature et suivi de la vérification externe (note D). La correction de ces insuffisances constitue un défi pour le Gouvernement.

V. Mise en œuvre et suivi-évaluation

Page 17 : Paragraphe 5.1.4, lire :

« Par ailleurs dans le cadre du Comité de Pilotage du cadre de concertation, il est prévu une concertation des partenaires sur l'audit et l'évaluation des programmes. »

Au lieu de:

« Par ailleurs dans le cadre du Comité de Pilotage du cadre de concertation, il est prévu une concertation des partenaires sur l'audit et l'évaluation des programmes. La Banque harmonisera les TDR de l'audit avec ceux des autres partenaires »

VI. Lettre de politique de développement

Préparation du budget

Lire :

« Ces travaux, qui ont bénéficié de l'appui financier du PNUD et de l'assistance technique du FMI, ont permis d'élaborer un document de stratégie budgétaire pour les trois prochaines années qui a servi de base aux discussions budgétaires au titre de l'exercice 2010 »

Au lieu de:

« Ces travaux, qui ont bénéficié de l'assistance technique du Fonds monétaire international, ont permis d'élaborer un document de stratégie budgétaire pour les trois prochaines années qui a servi de base aux discussions budgétaires au titre de l'exercice 2010 »

Lire :

« ...Un guide méthodologique d'élaboration des CDMT sectoriels a été élaboré, validé et mis à la disposition des ministères techniques... »

Au lieu de:

« ...La méthodologie pour la préparation des cadres de dépenses sectoriels harmonisés est également en cours d'élaboration... »